

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Le SERVICE NATIONAL de la PROTECTION CIVILE devant le Péril Atomique

Les mesures à prendre pour protéger la population de Saint-Cloud

L'on dit que gouverner, c'est prévoir. Peut-on donc en vouloir à notre Ministère de l'Intérieur d'avoir organisé un Service National de la Protection Civile et d'essayer de prévoir quelles pourraient être, pour les points vulnérables, les conséquences d'un bombardement atomique ?

Le Service de la Protection Civile doit aussi veiller à protéger les populations contre toutes sortes de radiations atomiques ne provenant pas forcément d'engins de guerre.

M. le Préfet Roux dirige avec beaucoup d'autorité le Service National de la Protection Civile et M. le Préfet Vimeney est directeur de l'Ecole Nationale de la Protection Civile de Nainville-les-Roches, près de Corbeil (Seine-et-Oise).

M. le Préfet de Seine-et-Oise m'a désigné, ainsi que trois autres maires du département, pour suivre le premier stage d'information réservé par l'Ecole Nationale de la Protection Civile aux élus municipaux et cantonaux.

Ce stage s'est tenu à Nainville, du 12 au 14 mars 1956. Les cours ont été faits par des personnes particulièrement distinguées et autorisées et c'est un résumé de l'essentiel de ce qui a été appris pendant ces cours que je vais tenter de faire dans l'article qui suit.

Les cours de l'Ecole de Nainville-les-Roches sont assurés par son sous-directeur, le colonel Charrat; par M. Reine, ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, docteur en droit, qui s'est spécialisé dans les questions atomiques; par M. le Chef de Bataillon Besson, du Régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris; par M. Jourdan, ingénieur des Arts et Manufactures; par le médecin-colonel Genaud; par le général Chassin, chef de l'Etat-Major de la Défense Nationale; par MM. Fautrière, Dijon et Sirvent, sous-préfets et par M. Sichère, chef du bureau administratif de la Défense passive.

Il ressort tout d'abord qu'à la suite des études qui ont été faites sur les bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki ainsi que sur les essais atomiques de Las Vegas, de Bikini et de Russie et malgré la puissance considérablement accrue de la bombe H notamment, on peut se protéger efficacement du danger atomique et nous avons, par conséquent, le devoir, aux différents échelons national, départemental et municipal, de prévoir la protection civile des populations dont nous avons la responsabilité, et, sans aucunement affoler ces populations, leur enseigner ce qu'elles auraient à faire en cas de danger.

(Suite page 2)

Propreté des Rues

Nous tenons à remercier les nombreux propriétaires et locataires qui, à la suite de l'article paru dans le dernier bulletin, ont tenu à remplacer leurs boîtes à ordures par des poubelles couvertes, conformes aux règlements d'hygiène.

Cependant, il reste encore, le matin sur les trottoirs, de trop nombreux récipients hétéroclites (vieux seaux, cuvettes, cartons de tous genres) insuffisants pour contenir les divers détritiques que doivent enlever les éboueurs. Les ordures se répandent sur les trottoirs et la chaussée au plus grand détriment de la propreté des voies publiques.

Nous voudrions que le présent rapport incite les retardataires à respecter sans retard le règlement pris pour le bien de tous, sans qu'il soit besoin de faire dresser des procès-verbaux aux récalcitrants.

Si, cependant, nous constatons une mauvaise volonté réelle, nous n'hésiterions pas à recourir à pareille action, que ne nous reprocheraient certainement pas tous ceux qui, sans attendre, ont fait le nécessaire pour répondre à notre première invitation dans le souci de contribuer à assurer la propreté de nos rues et le charme de notre cité.

Profitons de cet appel pour attirer à nouveau l'attention sur la nécessité de jeter les papiers dans les corbeilles placées à cet effet en de nombreux points de la ville.

« Si nous voulons que notre ville soit propre, ne la salissons pas. »

Il va de soi que le but d'un assaillant, en lançant quelques bombes atomiques bien placées sur les centres nerveux du pays, serait de tenter de renouveler, par l'affolement de la population, l'exode de mai-juin 1940 qui paralysa totalement la défense du pays et mit nos territoires à la merci de l'ennemi.

Or, l'Ecole Nationale de la Protection Civile est à même de prouver que les moyens traditionnels de protection: tranchées-abris notamment, restent d'excellentes défenses contre la bombe atomique.

Il est bien évident qu'en cas où un danger de guerre pourrait être prévu en temps utile, l'éloignement des populations scolaires des centres menacés et la dispersion des civils dans les départements d'accueil en voie d'organisation seraient réalisés.

Le plan O.R.S.E.C. (Organisation des Secours à l'Echelon Communal) prévoit ce que les maires ont à faire dès maintenant et auraient à faire en cas de déclenchement subit d'une catastrophe (gros accident de chemin de fer, chute d'avion dans une agglomération), d'un sinistre (incendie, éboulement, inondation), d'un cataclysme (tremblement de terre et cyclone) ou de chute de bombes atomiques.

La mise en pratique de ce plan O.R.S.E.C. va évidemment entraîner sur le plan communal des dépenses d'organisation et de consolidation d'abris existants, pour lesquels le Conseil municipal aura, dans un avenir assez proche, à prendre position. Si à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, dans les pays nordiques, de très gros crédits ont été mis à la disposition de la Protection Civile et de grandes réalisations ont été faites, l'on doit avouer que la France est très en retard sur ce point et qu'un gros effort est à faire.

M. le Ministre de l'Intérieur qui s'est rendu, lors du stage de mars, à Nainville-les-Roches, a pris la parole devant les maires et parlementaires présents et a assuré que le nécessaire était sur le point d'être fait et que prochainement la Protection Civile ne serait plus un vain mot.

Qu'est-ce que l'arme atomique ?

Le principe de la bombe

Les journaux et surtout les revues spécialisées ont décrit comment, en partant du principe d'Einstein, on est arrivé, après des travaux qui ont demandé plusieurs années, à obtenir des bombes extrêmement puissantes que l'on a appelé des bombes atomiques.

Pour donner une idée de la puissance de ces bombes, il suffira de rappeler que la bombe d'Hiroshima a été équivalente au point de vue énergétique à 20 000 tonnes de trinitro-toluène, explosif le plus puissant connu avant la désintégration atomique.

Or, la puissance des bombes a considérablement augmenté et la première bombe qui était obtenue par fission nucléaire a fait place maintenant à des bombes dites thermo nucléaires qui sont des bombes de fusion dont la puissance est constamment en augmentation. C'est ainsi que la bombe expérimentale du 1^{er} mars 1954, dont on se rappelle les méfaits sur les pêcheurs japonais, était 600 fois plus puissante que celle de Hiroshima.

Le 26 mars 1954, on a fait exploser une bombe mille fois plus puissante et le 6 avril 1954, une bombe deux mille fois plus puissante que celle de Hiroshima.

Il s'ensuit donc que les bombes thermo nucléaires ont une puissance théoriquement illimitée et que la chaleur dégagée par l'éclair de la bombe va sans cesse en augmentant.

Cette chaleur, rappelons-le, est à l'heure actuelle dix fois supérieure à la chaleur dégagée par le soleil (au centre du soleil, la température est de 20 millions

de degrés, et au centre de la boule de feu, elle est de 2 à 300 millions).

On conçoit donc que l'éclatement d'une telle bombe produise des effets différents et que nous allons étudier : effets thermiques, effets mécaniques dus au souffle, effets radio-actifs et qu'une protection doit être trouvée contre ces très différents effets.

On peut espérer que l'homme sera assez sage pour ne pas employer cette arme redoutable. En 1940-44, les gaz asphyxiants n'ont pas été utilisés. Espérons qu'il en sera de même pour l'arme atomique.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'arme atomique est une arme bon marché pour celui qui l'emploie car avec un avion transportant une bombe, on peut démolir une cité.

Pour obtenir le même résultat avec les quadrimoteurs que nous avons connus lors de la précédente guerre, il faudrait envoyer une flotte de plusieurs centaines de bombardiers sur laquelle un gros pourcentage serait abattu. Or, si l'on admet que la formation d'un équipage de bombardier coûte environ 25 millions, que chaque avion coûte plusieurs centaines de millions (6 à 800), on arrive en calculant bien à constater qu'un bombardement atomique coûte dix fois moins qu'un bombardement ordinaire pour un résultat généralement supérieur et qu'il emploie cinquante fois moins de monde que pour projeter des engins classiques.

Effets thermiques

Au moment de l'explosion d'une bombe atomique, une énorme quantité de chaleur est émise en une fraction de seconde. Les radiations thermiques qui se propagent en ligne droite et à la vitesse de la lumière (300 000 km-seconde) se font donc ici en une fraction de seconde et on observe essentiellement sur les corps atteints un effet de surface.

A Hiroshima, dans un rayon de 1 200 mètres à compter du point zéro — le point zéro représente la verticale du point d'explosion de la bombe — (la bombe d'Hiroshima a éclaté en l'air à environ 600 mètres d'altitude; c'est pourquoi on ne peut pas employer en parlant d'elle le mot point de chute), on observe des brûlures mortelles.

Entre 1 200 et 2 400 mètres, des brûlures légères.

Si le temps avait été brumeux ou s'il y avait eu des écrans de fumée, ces distances auraient été bien moindres.

C'est le moment de signaler que les personnes vêtues de blanc, même situées très près du point zéro, n'ont été que fort peu brûlées. Des femmes qui portaient des robes à fond blanc avec impressions foncées, n'ont été brûlées qu'à l'emplacement des impressions foncées.

Il faut donc retenir qu'il suffit de très peu de chose pour se protéger de l'éclair.

Une personne vêtue de blanc qui s'étendrait à même le sol, en prenant bien soin de cacher ses mains et son visage, aurait la certitude d'être indemne.

Les effets thermiques apparaissent comme étant les plus dangereux; ils se manifestent dans un temps extrêmement court et se traduisent, pour l'homme à découvert, par des brûlures qui peuvent être mortelles et par l'apparition de nombreux incendies qui peuvent dégénérer en tempête de feu.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'éclair atomique pourrait occasionner des brûlures légères par très beau temps clair jusque dans un rayon de 40 kilomètres.

Effets mécaniques dus au souffle

Le bombardement atomique produit un souffle tel que la surpression atteint, près du point zéro, 30 à 50 tonnes par m².

Or, les constructions traditionnelles ne sont pas faites pour résister à de telles surpressions et supportent généralement 300 à 500 kilos par m². Certains édifices en ciment armé peuvent supporter 1 000 kilos au m², mais cela est l'exception.

Donc, avec une telle surpression, on n'observera pas le paysage dantesque des bombardements classiques, mais tout aura été rasé.

Il y a un phénomène extrêmement curieux et particulier aux explosions atomiques, phénomène qui doit être répandu dans le public pour l'aider à se protéger. L'onde directe de l'explosion en frappant le sol (car on admet généralement que l'explosion aura toujours lieu à une certaine altitude) donne naissance à une onde réfléchie. Cette onde réfléchie se propage dans un milieu porté à une haute température. Elle a tendance de ce fait à aller plus vite que l'onde directe, à la rattraper, à la bousculer. Il se produit un phénomène d'interférence, analogue à ce que l'on observe quand on lance une pierre dans l'eau. L'interférence de l'onde directe et de l'onde réfléchie donne naissance à un phénomène complexe appelé effet Mach et tout se passe comme si un mur se déplaçait détruisant tout sur son passage.

L'effet du mur Mach peut être jusque 6 et même 8 fois plus important que les effets de l'onde directe. Si bien que si, dans le voisinage immédiat du point zéro, les immeubles étaient écrasés par suppression verticale, plus loin les maisons seront renversées sous l'effet de cette pression horizontale.

A Hiroshima, sur 800 mètres, tout a été rasé, sauf quelques constructions en béton armé, spécialement conçues pour résister aux tremblements de terre, fréquents dans cette région.

De 800 à 1 600 mètres, quelques pans de murs subsistaient.

De 1 600 mètres à 2 400 mètres, gros dégâts aux charpentes et aux toits.

De 2 400 à 3 200 mètres, fenêtres et toitures endommagées.

A partir de 3 200 mètres, carreaux et tuiles cassés.

Il est nécessaire de préciser que la surpression dont il vient d'être question, 3 à 5 kilos au cm², peut être supportée par l'homme, à condition bien entendu qu'il ne soit pas écrasé sous les décombres. C'est ainsi que des personnes ont eu la vie sauve à Nagasaki, tout près du point zéro, dans des abris creusés à flanc de coteau, l'axe des entrées étant à angle droit par rapport à la galerie principale.

Autre fait important du souffle : la naissance de nombreux incendies consécutifs à la destruction totale, incendies pouvant amener des tempêtes de feu, comme ce fut le cas à Hiroshima, à Tokyo (bombardements atomiques), et à Hambourg et Dresde (bombardements classiques).

Effets radioactifs

L'énergie thermique et l'énergie mécanique développées par la bombe atomique sont considérables, mais il s'agit d'effets déjà connus par les bombes ordinaires ou classiques. Avec les effets radioactifs, nous abordons l'élément nouveau qui se manifeste seulement dans l'explosion des bombes nucléaires.

Sur ce sujet, d'un caractère mystérieux pour le profane, un grand nombre d'inexactitudes ont été dites. Il faut préciser que la radioactivité n'est responsable que de 15 % des victimes faites au Japon, alors que les effets mécaniques ont fait 1/3 des victimes et les effets thermiques plus de la moitié. A Hiroshima, une victime sur deux était un brûlé.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler les pertes enregistrées lors de la guerre 1940-1945 par les populations civiles des différents belligérants :

Grande-Bretagne : 60 000 tués, malgré le blitz et les V.2, grâce aux méthodes de protection civile mises au point dès 1938.

En Allemagne, où l'on avait peu fait pour la défense civile et où des bombardements redoutables ont été enregistrés, 600 000 tués.

En France, 60 000 tués. Des rapports de chefs de défense passive, il résulte qu'au moins 20 000 personnes ont été sauvées grâce aux équipes de défense passive.

Cette radioactivité se manifeste sous plusieurs formes. Au moment de l'explosion, il y a instantanément émission de différents rayonnements, dont les seuls redoutables pour une explosion en altitude sont les rayons gamma (rayons analogues aux rayons X mais beaucoup plus pénétrants).

Après l'émission instantanée, il y a des effets retardés dus aux produits de fission de l'uranium ou du plutonium qui peuvent retomber sur le sol, par exemple si la pluie suit l'explosion.

Il s'agit donc de mesurer par des appareils appropriés et qui seront en possession des équipes de protection civile, le dosage des radioactivités.

On mesure cette dose au moyen d'une unité spéciale appelée le roentgen, en souvenir du savant allemand qui découvrit les rayons X à la fin du siècle dernier.

Lorsqu'un sauveteur, par exemple, enregistre à son appareil dosimètre qu'il a absorbé une quantité de roentgens suffisante, il doit faire demi-tour et aller se mettre au repos.

En dessous de 200 roentgens, la dose peut incommoder mais l'hospitalisation n'est pas nécessaire.

Au-dessus de 400 roentgens absorbés, on enregistre 50 % de décès et au-dessus de 600 roentgens, il n'y a aucune chance de survie.

On a calculé qu'avec une dose qui n'excède pas 25 roentgens, aucun malaise n'est ressenti. En temps de paix, dans les laboratoires ou au voisinage des réacteurs nucléaires, la dose de tolérance est fixée à 0,3 roentgen par semaine.

Les irradiations retardées et instantanées constituent le danger externe mais il peut y avoir un danger intense qui consiste à avaler ou respirer des poussières radioactives. Ce danger est très important lorsque l'explosion a lieu en basse altitude ou au sol.

Les éléments radioactifs sont caractérisés par une période qui est le temps mis pour perdre la moitié de leur activité. La période peut varier d'ailleurs dans de très grandes limites, depuis la fraction de seconde (c'est le cas du thorium) jusqu'à des milliards d'années (c'est le cas de l'uranium). L'activité d'une source radioactive s'exprime en curie; c'est par définition l'activité d'un gramme de radium. Il faut retenir que si l'on se place pendant une heure à une distance de 1 mètre d'un gramme de radium on absorbe 1 roentgen.

Les lecteurs se souviendront certainement des pêcheurs japonais du petit bâtiment Le Dragon Bienheureux, qui reçurent à 130 kilomètres du lieu de l'explosion, des cendres radioactives provenant de l'explosion du 1^{er} mars 1954. N'ayant pris aucun soin, ni pour eux-mêmes, ni pour le navire, ayant même été jusqu'à goûter cette cendre dont ils ignoraient la provenance, ils ont emmagasiné des particules radioactives qui se sont incrustées dans leur organisme et qui les ont tous rendus malades et qui ont amené pour certains d'entre eux la mort au bout de quelques semaines.

Ces données du péril atomique ayant été exposées, nous étudierons dans un prochain article les moyens mis à notre disposition pour y parer. Il faut savoir que l'on peut se protéger utilement du péril atomique et que les efforts d'organisation et les dépenses d'argent pour lutter contre ce danger ne présentent absolument pas un caractère illusoire.

Nous étudierons enfin quels sont les moyens que nous devons mettre en œuvre pour réaliser à Saint-Cloud, avec le concours de tous et particulièrement des organisations déjà existantes, comme les secouristes et la Croix-Rouge, le plan O.R.S.E.C. et aussi le plan d'évacuation.

Saint-Cloud par la présence en lisière de son territoire des installations du S.H.A.P.E., à Roquencourt, par la présence de toute la zone industrielle de la région parisienne, se trouve assez mal placé. C'est donc un devoir impérieux pour la Municipalité que de veiller, sinon à réduire les dégâts matériels, ce qui est impossible, du moins à limiter dans une proportion considérable les pertes de vies humaines, au cas où une attaque atomique inopinée se déclancherait.

Nous estimons qu'un danger qu'on a mesuré d'avance est déjà réduit de ce fait.

Cet article n'a donc pas pour but, bien au contraire, d'affoler la population mais de lui indiquer que les personnes qui ont la charge de la ville pensent à ce danger et vont se préparer à y faire face.

Le Maire,
F. CHAVETON.

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Dans le but de compenser une partie des frais du *Bulletin Municipal* qui, chacun le sait, est payé sur les fonds du budget communal, le maire, en accord avec la Municipalité, à la suite d'ailleurs de suggestions formulées par certains conseillers municipaux, a proposé à l'Assemblée communale d'accepter que de la publicité soit faite dans ledit bulletin.

La publicité porterait sur quatre pages qui se présenteraient, soit comme couverture, soit sous forme d'encart, mais de telle sorte que le bulletin conserverait sa forme actuelle.

Il signala qu'une Société publicitaire spécialisée était disposée à payer les frais d'impression et de papier concernant cette publicité et à verser à la Ville une redevance annuelle de 200.000 francs. Il demanda au Conseil d'en délibérer.

Nos lecteurs trouveront dans le compte rendu du Conseil municipal, publié d'autre part, la prise de position de chacun des groupes de l'Assemblée sur cette question, qui a été finalement votée à la majorité.

En conséquence, de la publicité, réservée en priorité aux commerçants, industriels de Saint-Cloud et professions libérales locales, sera faite dorénavant dans le *Bulletin Municipal*.

Rien ne sera changé quant à la forme et au caractère du bulletin. La publicité sera portée sur trois pages d'une couverture en couleur et sur le tiers de la dernière page du bulletin. La première page de cette couverture ne comportera aucune publicité. Elle reproduira le titre du bulletin sur lequel il y aura une vue de Saint-Cloud.

C'est la société « Les Publications Officielles à Paris » qui s'est engagée à faire la publicité à ses frais et à verser à la Ville la redevance dont il s'agit.

Nous espérons que tous nos concitoyens intéressés par cette publicité, réserveront le meilleur accueil aux représentants de la Société publicitaire qui se présenteront chez eux pour recueillir leur adhésion.

Le Budget primitif de 1956

Nous ne pouvons passer sous silence l'acte le plus important qu'accomplit au début de chaque année le Conseil municipal. Cet acte, c'est le vote du budget primitif qui comporte toujours des dépenses nouvelles incompressibles, résultant de charges qu'occasionne le développement de la cité, sans qu'il soit donné à la commune les recettes compensatrices de ces charges. Un maire d'une commune importante, voisine de la nôtre, disait tout récemment à l'Association des Maires de France « que l'accroissement incessant des charges communales et la stabilisation des recettes dans les communes posent des problèmes parfois insolubles aux administrateurs locaux qui ne peuvent ni interrompre le fonctionnement des services locaux, ni imposer aux redevables un accroissement de charges que l'injustice de la répartition rend absolument insupportable en l'absence d'une réforme d'ensemble des finances locales ». Notre collègue avait parfaitement raison. Il est absolument nécessaire, par une réforme judicieuse, d'abolir le système actuel qui consiste à établir des impôts en se basant sur des principaux fictifs. L'assiette des centimes additionnels est en effet constituée par la contribution foncière bâtie, la contribution foncière non bâtie, la contribution mobilière, la contribution des patentes.

Ces contributions que l'on appelle les « quatre vieilles » étaient autrefois perçues pour le compte de l'Etat. Elles formaient les principaux auxquels venaient s'ajouter les centimes. Il existait alors une liaison étroite entre le système fiscal de l'Etat et celui des collectivités locales. Actuellement cette relation n'existe plus, du fait de la suppression, en tant qu'impôts de l'Etat, de ces contributions. Elles ont été néanmoins fictivement maintenues pour servir de base aux centimes additionnels. Elles forment donc des principaux fictifs.

Nous ne rentrerons pas dans des détails techniques extrêmement complexes. Nous soulignons simplement les difficultés que nous rencontrons chaque année pour équilibrer le budget.

A Saint-Cloud comme ailleurs, on construit beaucoup et toutes les constructions nouvelles qu'on a le devoir d'encourager amènent un surcroît de population pour laquelle il faut prévoir des écoles, renforcer les canalisations d'eau et de gaz et même en établir de nouvelles, établir aussi des lignes électriques et téléphoniques, renforcer les services municipaux et notamment le service d'enlèvement des ordures ménagères et tout cela a une répercussion considérable sur le budget. Et que fait-on pour aider les communes ? A peu près rien. On exonère d'impôts fonciers les nouveaux immeubles, on supprime la taxe locale sur les travaux de construction en considérant les entreprises comme des producteurs fiscaux et en leur faisant payer non plus cette taxe locale mais la taxe sur la valeur ajoutée qui rentre dans les caisses de l'Etat. On subventionne au compte-gouttes les constructions scolaires. On diminue le taux de certains impôts communaux, notamment l'impôt sur les spectacles, et on laisse les communes se débrouiller, mettant ainsi les administrateurs locaux dans le plus grand embarras.

A Saint-Cloud, nous devons, pour réaliser immédiatement les constructions scolaires indispensables, assurer la totalité du financement de ces constructions qui ne seront subventionnées qu'à *posteriori*. Ces avances de fonds entraînent une charge considérable pour la commune qui doit emprunter, non pas auprès des établissements publics (cela n'est pas admis pour obtenir une subvention *a posteriori*) mais auprès des sociétés privées, à des taux assez élevés. C'est ainsi que, pour

construire le groupe scolaire de la rue du Pierrier, le Conseil municipal a dû voter 148 millions d'emprunts, y compris l'acquisition du terrain, et avoir recours pour ces prêts à des Compagnies d'Assurances qui n'ont pu consentir qu'un intérêt de 6,75 % avec une anticipation de 11 mois pour le remboursement des annuités. La répercussion de cette charge d'emprunts se fait déjà sentir au budget primitif de 1956. Aux budgets de 1957 et suivants, on aura en plus de cette charge, les dépenses inhérentes au fonctionnement du nouveau groupe scolaire (chauffage, éclairage, personnel, entretien, etc.) et à ces dépenses, il faudra ajouter celles se rapportant à l'assainissement, aux acquisitions de terrains destinés à la construction d'immeubles d'habitation, etc. C'est dire que si l'Etat n'intervient pas en faveur des communes au cours de l'année 1956, on rencontrera encore de nombreuses difficultés pour les budgets futurs.

Cette année, nous aurions pu équilibrer notre budget des dépenses ordinaires sans voter des centimes additionnels nouveaux, si n'était intervenu en 1955 un décret qui oblige les communes à participer, à compter du 1^{er} janvier 1956, dans les dépenses d'aide sociale, alors qu'en Seine-et-Oise, c'était le département qui, dans le but de soulager les communes, avait pris à sa charge toutes les dépenses d'assistance devenues dépenses d'aide sociale.

Le Conseil général, tenant compte des barèmes arrêtés par le Gouvernement, en ce qui concerne les pourcentages des dépenses incombant respectivement à l'Etat, aux départements et à l'ensemble des communes de chaque département, a fixé, d'une part, le taux de répartition des dépenses d'aide sociale entre le département et les communes et, d'autre part, les règles de sous-répartition du contingent communal global entre toutes les communes pour l'exercice 1956. Cette répartition a été faite en fonction tant des éléments de richesses de la collectivité locale, que de ses charges actuelles et des résultats du dénombrement de la population de 1954.

Saint-Cloud, considérée comme commune riche, s'est vue fixer un très fort contingent : 29 407 788 francs pour l'année 1956, bien que les dépenses d'aide sociale dans la commune n'atteignent pas ce chiffre.

L'Association des Maires de Seine-et-Oise a vivement réagi contre les contingents de dépenses d'aide sociale mis à la charge des communes, alors que beaucoup de celles-ci sont des communes dites « dortoirs », qui doivent faire face à toutes les charges sociales de leurs administrés, dont la plupart ont leurs activités à Paris ou dans le département de la Seine, où ils y laissent, sous forme d'impôts indirects, des ressources considérables dont son frustrées les communes de Seine-et-Oise.

Devant la prise de position de l'Association des Maires, l'Autorité supérieure, reconsidérant le problème des dépenses d'aide sociale, a autorisé le département de Seine-et-Oise à reprendre à sa charge 65 % environ de ces dépenses, ce qui a ramené le contingent communal de 29 407 788 francs à 9 875 050 francs. Cette dernière somme a nécessité le vote de 1 234 c. 50 spéciaux au lieu de 3 676 primitivement prévus. La Préfecture nous affirme que l'augmentation des impositions communales résultant de cette charge sera largement contrebalancée par la diminution des impositions départementales. Nous en acceptons l'augure. Ce que le contribuable trouvera en moins sur sa feuille d'impôts dans la colonne « département », il le trouvera en plus dans la colonne « commune » mais ne sera pas imposé davantage.

Ainsi qu'on le verra dans le compte rendu des séances du Conseil municipal, publié d'autre part, c'est à une forte majorité (23 voix sur 27) que le budget primitif de 1956 a été voté. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 236 266 849 francs contre 224 546 456 francs en 1955.

Le tableau ci-après donne la répartition des dépenses comparées à 1955 :

NATURE DES DEPENSES	PERSONNEL		MATÉRIEL		DIVERS	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Mairie, police, sécurité, salubrité, santé, contingents communaux, services à caractères industriels et commerciaux.....	32 325 731	36 215 731	17 540 000	18 056 000	3 274 420	2 614 400
Voirie	25 800 000	29 200 000	41 039 316	42 211 484		
Enseignement, sports.....	8 415 000	10 635 000	18 350 000	17 200 000	2 900 000	3 100 000
Assistance, prévoyance, Centre Culturel	5 885 000	6 440 000	12 930 000	12 930 000	2 940 000	2 350 000
Logements					5 000 000	5 000 000
Subventions					2 255 000	2 445 000
Service de la dette.....					16 399 814	26 910 524
Dépenses diverses.....					4 728 575	3 788 660
Contingent dépenses d'aide sociale						9 875 050

Le deuxième tableau ci-après donne le nombre de centimes additionnels de 1955 et de 1956 :

	1955	1956	EN PLUS	EN MOINS
Centimes pour les dépenses ordinaires et extraordinaires	3 403	3 400 50	»	2,50
Centimes pour le contingent d'aide sociale.....	»	1 234 50	1 234 50	»
Centimes pour le service de la dette.....	2 094	3 342 50	1 248 50	»
TOTAL.....	5 497	7 977 50	2 480 50	

Par suite d'un rajustement dans les recettes, le Conseil municipal n'a pas eu à voter de centimes additionnels nouveaux pour les dépenses ordinaires et extraordinaires, au contraire, il les a diminuées de 2 c. 50. Par contre, il a dû voter 1 234 c. 50 pour le contingent d'aide sociale et 1 248 c. 50 nouveaux pour assurer le service de la dette, qui est passé de 16 399 814 francs à 26 910 524 francs en raison notamment du règlement de l'annuité destinée à couvrir un emprunt de 100 millions contracté pour le financement du nouveau groupe scolaire de la rue du Pierrier.

La Municipalité et le Conseil municipal ont été guidés par le souci, d'une part, de faire face aux charges

qui incombent normalement à la commune, d'autre part de ménager dans toute la mesure du possible les contribuables. Certaines dépenses pour des réalisations ou améliorations nécessaires ont été écartées du budget primitif. Elles seront portées au budget additionnel de 1956 si les ressources le permettent ou reportées à plus tard.

Travaux d'assainissement

Branchements à l'égout

Pendant la période des grands froids, nos concitoyens ont vu dans beaucoup de rues de Saint-Cloud des amas de glace provoquée par une impossibilité d'écoulement des eaux usées provenant des immeubles d'habitation et se sont rendus compte de ce que pouvait provoquer le manque d'égouts dans certains quartiers de Saint-Cloud.

Mais ce qu'ils n'auraient pas dû voir, ce sont les amas de glace dans les rues où il existe un égout. Il a suffi parfois d'un seul immeuble non branché à l'égout pour apporter dans une rue assainie des perturbations importantes, alors qu'on était en droit d'espérer que là où l'assainissement était réalisé, tout devait se dérouler normalement, même en période de grands froids.

Bien sûr, direz-vous, mais pourquoi n'avoir pas mis en demeure, en temps voulu, les propriétaires des immeubles non encore raccordés aux égouts de s'y brancher. Employer à chaque instant des moyens de coercition à l'égard de tel ou tel de nos concitoyens nous est particulièrement désagréable. Nous voudrions que tous tiennent compte des obligations auxquelles ils sont astreints et ne nous mettent pas en mesure d'intervenir. C'est dans l'intérêt d'un propriétaire de se brancher à l'égout et on ne comprend même pas pourquoi certains ne le font pas.

Aussi bien, devant la carence constatée, sommes-nous dans la nécessité d'avoir recours aux règlements et rappeler, au moment même où la ville fait un gros effort financier pour réaliser l'assainissement de son territoire (50 millions en 1954-1955, 45 millions en 1956), les obligations qu'entraîne pour les propriétaires riverains l'établissement des égouts.

Ces obligations découlent non seulement des dispositions de la loi du 15 février 1902 et du règlement sanitaire départemental mais également de celles du règlement de police municipale et du règlement municipal de voirie.

Ces prescriptions sont les suivantes, tant pour les riverains des voies publiques que des voies privées :

- 1° Obligation d'assurer réglementairement l'évacuation des eaux usées et ménagères pour toute nouvelle construction à établir en bordure des dites voies;
- 2° Interdiction de déverser sur la voie publique des eaux ou matières de nature à gêner la commodité et la sûreté du passage;
- 3° Obligation dans les rues où il y a un égout, de conduire les eaux pluviales et ménagères et, si le règlement le permet, les eaux vannes dans le dit égout, par une canalisation souterraine.

L'interdiction d'effectuer des déversements sur la voie publique lorsqu'il existe des égouts, implique donc pour les propriétaires des immeubles dont la construction est antérieure à l'établissement d'ouvrages d'assainissement, l'obligation de se brancher le plus rapidement possible aux dits ouvrages.

C'est en application de ces dispositions qu'un arrêté municipal a été pris à la date du 8 février dernier, en vue de réglementer l'écoulement des eaux sur la voie publique.

Nous signalons qu'un contrôle très strict est actuellement effectué sur ces déversements et que des contraventions seront relevées contre les propriétaires en infraction avec les règlements sus-visés.

Les prochains travaux d'assainissement intéresseront les voies ci-après : rue de la Redoute, rue des Girondins, rue Bucourt, rue de l'Avre, rue Henri-Regnault, rue de Buzenval, rue Jacoulet et rue Tissot.

Nous ne saurions trop recommander aux riverains de ces voies de faire exécuter leurs branchements pendant que les tranchées des canalisations principales sont encore ouvertes.

A ce sujet, nous rappelons que tout propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation loué ou destiné à la location et passible du prélèvement sur les loyers, peut solliciter pour l'exécution des branchements à l'égout, le concours du *Fonds National d'Amélioration de l'Habitat*.

Tous renseignements pourront être fournis sur la nature et l'importance de ce concours à la Mairie, Direction des Services techniques.

Le Logement

Depuis la mise au point faite sur ce grave problème, dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, la Municipalité n'est pas restée, tant sans faut, inactive. 46 appartements mis à la disposition de la Ville par le consortium des Compagnies d'Assurances dans les immeubles édifiés boulevard de la République et rue du Mont-Valérien, ont été attribués par une décision unanime de la Commission du Logement à des familles mal logées.

Quelques appartements récupérés ont permis de reloger d'autres familles dans une situation particulièrement intéressante et ne disposant que de ressources modestes.

Parmi les 300 personnes reçues à l'occasion de cette distribution par M. Joulia, maire-adjoint, certaines ont manifesté leur surprise, voire même leur indignation, en raison du prix élevé du loyer de ces appartements.

Ces loyers sont incontestablement trop élevés pour un bon nombre de salariés. Ils ont été déterminés par les Compagnies d'Assurances, compte tenu du prix de construction des immeubles, des frais de gestion et d'entretien et de la rentabilité de l'opération.

La Ville a obtenu la mise à sa disposition d'un certain nombre de logements parce qu'elle a facilité l'opération entreprise, mais il ne faut pas oublier qu'elle n'a pas la possibilité de négocier un permis de construire et qu'elle n'avait aucune qualité pour intervenir dans la fixation du prix des loyers.

La Société Immobilière avait effectivement promis de réserver 100 logements pour être loués à des Clodoaldiens désignés par la Mairie, mais cette promesse valait pour la totalité du programme, c'est-à-dire 700 logements. La Société qui n'a pu obtenir auprès des Sociétés d'Assurances actionnaires les moyens financiers nécessaires à l'exécution de la totalité de l'opération, n'a réalisé que 434 logements. Pour le surplus elle a cédé le terrain à la Caisse des Dépôts et Consignations qui se charge de terminer le programme, mais qui ne se considère pas engagée par les promesses faites à la Ville par la Société Immobilière et la Fédération Nationale des Sociétés d'Assurances. La Société cependant, dans le but de faire face à ses engagements et

d'être agréable à la Ville, serait disposée, avec l'aide d'un groupement d'assurances, à réaliser sur un autre terrain un nouveau programme de constructions qui permettrait la mise à la disposition de la ville, d'un certain nombre de logements.

Actuellement, des pourparlers sont en cours par l'intermédiaire de la Municipalité avec des propriétaires de terrains sur lesquels pourraient être édifié ce nouveau programme.

A ce sujet, nous rappelons qu'une des difficultés les plus délicates à résoudre à Saint-Cloud est la rareté des terrains où il soit possible de construire des immeubles comportant un nombre d'étages suffisants pour rendre l'opération possible et rentable.

Par ailleurs, après une étude faite par trois Sociétés, de projets de constructions de deux immeubles sur le terrain appartenant à la Ville, rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez, d'une contenance de 2 800 m² et utilisé pour partie comme marché de denrées, le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 mars 1956, a décidé à l'unanimité de faire édifier sur ce terrain, un programme de 50 logements H.L.M. et qui comportera en outre l'installation d'un marché couvert.

La Société d'H.L.M. « Le Logement Familial du Bassin Parisien » est disposée à réaliser ce programme et ses architectes ont présenté un avant-projet avec plan-masse qui a fait l'objet d'une étude au M.R.L. à Versailles. Quelques objections ont été soulevées, certains voulant réserver le terrain en vue de l'aménagement de la place Clemenceau. Etant donné la distance qui sépare le terrain de ladite place et les démolitions d'immeubles d'habitations et d'établissements commerciaux qui en résulteraient si le terrain devait être incorporé à la place G.-Clemenceau, il nous paraît impensable que ces objections puissent être maintenues. D'ailleurs, la position prise par le Conseil municipal de construire sur le terrain des immeubles d'habitations avec marché couvert est significative et nous sommes convaincus que sur le vu de la délibération intervenue, rien ne s'opposera plus à la réalisation de programme de constructions.

Actuellement, nous avons encore à l'étude un autre projet de construction de 48 appartements qui seraient réalisés sur un terrain de la rue Sevin-Vincent par la Société d'Economie mixte de la banlieue Ouest, suivant une formule assez particulière qui méritera un examen approfondi des commissions compétentes.

Les habitants du quartier de la Passerelle ont pu constater que les travaux en vue de la construction des 390 appartements par la Société Civile Immobilière de Saint-Cloud, dont il a déjà été question dans le *Bulletin Municipal* ont commencé. Précisons que sur ces 390 logements du type économique et familial, la Ville s'en verra attribuer, en vertu d'engagements pris par la Société, 96 pour être loués à des Clodoaldiens désignés par la Commission compétente. Toutefois, l'opération doit se réaliser en deux temps; la première opération comportera 244 logements sur lesquels 64 sont réservés à la Ville, la deuxième 146 dont 32 pour être loués dans les mêmes conditions que les 64 premiers.

Enfin, le Conseil municipal, sur la proposition de la Municipalité, a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 16 mars 1956, d'acquérir des terrains situés avenue du Maréchal-Foch et rue Tissot, dans le but de réaliser au rond-point Tissot une opération d'urbanisme et d'édilité et en outre, la construction d'immeubles H.L.M.

Par cet exposé, les lecteurs, que nous tiendrons au courant par le *Bulletin Municipal*, peuvent constater que les réalisations se poursuivent et permettront de dépanner un nombre non négligeable des 600 demandeurs d'appartements qui n'ont pu encore obtenir satisfaction.

Aide aux mal logés

Dans notre numéro de décembre 1955, M. Joulia, maire-adjoint, a traité du problème du logement tel qu'il se pose à Saint-Cloud; il a en particulier défini les programmes de nouvelles constructions qui constituent la véritable solution aux difficultés actuelles de logement.

Au cours de cette étude, il a volontairement laissé de côté le cas de ceux qui, logés dans des conditions inconfortables ou insalubres, ont le désir légitime d'améliorer leurs conditions d'habitat.

Nous publions ci-dessous un communiqué d'une Association privée P.A.C.T., créée il y a quelques mois à Saint-Cloud et qui a justement pour objet de venir en aide aux mal logés.

**

Construire d'abord, mais aussi sauver et améliorer ce qui existe...

Il est possible de rendre nos logements plus habitables avec l'aide d'organismes officiels disposant de prêts ou de subventions (par exemple : le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat, les Caisses d'Allocations Familiales, les Services de Préfecture, etc...).

Mais vous n'êtes pas au courant.

Vous qui êtes propriétaire :

Vous avez toujours intérêt à offrir des logements sains et confortables, des améliorations peuvent donner plus de valeur à vos logements ou éviter des réclamations justifiées de vos locataires.

Vous qui êtes locataire :

Il est plus agréable pour les vôtres de vivre dans un logement le mieux aménagé possible. L'eau, le gaz, l'électricité, un chauffe-eau, une salle d'eau, ne sont plus un luxe.

Pour vous aider gracieusement, notre Association P.A.C.T. met ses services à votre disposition.

Avec votre accord, elle constituera votre dossier, puis interviendra pour vous auprès des organismes officiels afin que vous puissiez bénéficier d'une aide... si cela est possible.

Elle vous aidera à trouver une solution et ses services seront précieux pour vous en ce qui concerne les réparations, les projets d'équipement, la remise en état de votre logement.

L'Association agit dans un but social et désintéressé.

Ecrivez en résumant brièvement votre cas à l'Association P.A.C.T., 28, rue Royale, Saint-Cloud ou renseignez-vous à la permanence, même adresse, les mardi et samedi, de 9 h. 30 à 11 heures.

Pour ne pas perdre de temps, si vous venez à la permanence et si vous voulez que l'Association vous aide à constituer votre dossier, munissez-vous des pièces suivantes : carte d'allocataire, bulletin de paye, quittance de loyer ou toute autre pièce concernant le logement.

PROMENADE DU MUGUET AU CHATEAU DE CHARBONNIÈRE

Une bonne nouvelle : la promenade du muguet au château de Charbonnière aura lieu cette année le dimanche 6 mai prochain. Il est inutile d'insister sur l'agrément et le charme de cette partie de campagne puisque, chaque année, le nombre des participants augmente. Il est encore cependant nombre de nos concitoyens, surtout parmi ceux qui sont Clodoaldiens de fraîche date, qui ne connaissent pas le château de

Charbonnière. Voilà que se présente à eux une excellente occasion de se rendre compte par eux-mêmes de la valeur, de la beauté du domaine municipal où, pendant les mois de juillet et août, notre colonie de vacances reçoit les enfants de notre cité.

Si le temps veut bien être favorable pendant le mois d'avril et hâter la pousse et la floraison du muguet, nous pouvons, sans crainte d'erreur, prédire une magnifique récolte.

Et si le soleil est de la partie le 6 mai, c'est une excellente, joyeuse et fraternelle partie de campagne qui sera réservée à tous ceux qui y participeront.

Comme les années précédentes, un service de cars sera organisé par la Mairie où les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 avril, dernier délai, dans la limite des places disponibles. Le prix du voyage (aller et retour), 650 francs, est payable à l'inscription.

Le départ est fixé à 7 h. 30, place de la Mairie.

A la demande de nombreuses personnes, les cars emprunteront le trajet le plus court, de façon à arriver au château le plus tôt possible et permettre à tous ceux qui le désireront de commencer la cueillette du muguet avant le déjeuner. Si le temps le permet, on déjeunera sur l'herbe, mais s'il est douteux, il y aurait intérêt que tous les participants ne déjeunent pas à la même heure, le nombre de tables et de sièges, bien que très important, ne permettant pas de recevoir tout le monde à la fois.

Les personnes qui participeront à cette excursion apporteront leurs provisions pour déjeuner à Charbonnière où elles trouveront du pain, du vin, de la bière, de la pâtisserie.

Ne tardez donc pas à retenir vos places.

Rappelons, pour les personnes qui disposent de moyens de transport personnels, que le château de Charbonnière est à 120 kilomètres de Saint-Cloud, sur la route de Paris à Orléans, par Pithiviers (8 kilomètres avant Orléans).

Baptêmes de l'air

A la suite d'un accord entre l'Aéro-Club de Saint-Cloud et l'Aéro-Club d'Orléans, il sera possible à toutes les personnes qui le désireront de réaliser un baptême de l'air (800 francs), au départ du terrain d'aviation d'Orléans et de survoler la ville et les environs, dont le domaine de Charbonnière. Un car assurera la liaison (aller et retour) entre Charbonnière et le terrain d'aviation d'Orléans. Se faire inscrire à la Mairie.

Rallye automobile

L'Automobile-Club de Saint-Cloud organise pour le 1^{er} mai son rallye annuel Saint-Cloud-château de Charbonnière.

Pour tous renseignements concernant ce rallye, s'adresser au président du Club, M. Roger Chauveau, 83, boulevard Sénard, Saint-Cloud.

COLONIE DE VACANCES

Le moment est venu de préparer notre colonie de vacances au château de Charbonnière. La réputation de notre colonie est maintenant établie et il n'est pas besoin d'insister sur les conditions extrêmement favorables d'aménagement, d'installation, d'organisation, etc... que toutes les familles connaissent et apprécient.

Voici donc, pour cette année, quelques renseignements qu'il faut connaître.

La première période se déroulera du 6 juillet au 8 août. La seconde, du 8 août au 10 septembre.

Les prix de journée ont été fixés par le Conseil Municipal de la façon suivante :

Ressources inférieures à 15 000 francs par mois	120 fr. par jour
— de 15 à 18 000 francs par mois....	160 fr. —
— de 18 à 20 000 francs par mois....	200 fr. —
— de 20 à 25 000 francs par mois....	240 fr. —
— de 25 à 30 000 francs par mois....	280 fr. —
— de 30 à 35 000 francs par mois....	320 fr. —
— de 35 à 50 000 francs par mois....	360 fr. —
— de 50 à 65.000 francs par mois....	400 fr. —
— au-dessus de 65 000 francs par mois	440 fr. —

Le transport de Saint-Cloud à Charbonnière est entièrement à la charge de la ville.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à la Mairie (2^e bureau).

Précisons que ne pourront être admis que les enfants ayant 6 ans *au moins* le 1^{er} juillet et 14 ans *au plus* le 1^{er} septembre. Nous serons dans l'obligation de n'accepter *aucune dérogation* à cette règle.

Les familles voudront bien se conformer très exactement au règlement qui leur sera remis au moment de l'inscription, particulièrement en ce qui concerne les visites médicales obligatoires et le dépôt des valises individuelles contenant le trousseau des enfants.

Journées du Sang

Le dimanche 5 et le lundi 6 février, de 8 h. 30 à 12 heures, se sont tenues, au Centre Culturel, rue des Ecoles, deux séances organisées par le « Centre National de Transfusion Sanguine », séances au cours desquelles de nombreuses personnes de Saint-Cloud sont venues apporter un peu de leur sang pour aider à soigner et sauver un malade, un opéré, un accidenté.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont compris ainsi leur devoir. Nous regrettons, cependant, qu'un plus grand nombre n'ait pas cru devoir répondre à l'appel qui était fait à tous par voie d'affiches, de tracts, d'avis de tous genres. Et, cependant, le sacrifice demandé n'était pas bien grand.

Quoi qu'il en soit, nous reproduisons ci-dessous la lettre que nous avons reçue du « Centre National de Transfusion Sanguine » :

Paris, le 14 Février 1956.

Monsieur le Maire,

Au nom du Centre National de Transfusion Sanguine, j'ai l'honneur de vous exprimer nos remerciements les plus sincères pour l'organisation des « Journées du Sang » qui ont eu lieu à nouveau cette année dans votre ville et dont je vous communique les résultats définitifs :

279 volontaires ont répondu à notre appel, permettant à notre équipe mobile d'effectuer 271 prélèvements.

Pour la quatrième fois, nous avons pu constater la générosité des habitants de votre ville, puisque, malgré la répétition de nos réalisations, les résultats sont en sensible progression, ce qui nous permet d'espérer en l'avenir.

Nous vous serions très obligés de transmettre l'expression de notre gratitude à toutes les personnes qui ont bien voulu nous apporter leur concours durant ces « Journées », soit en nous aidant dans la préparation ou l'exécution, soit en venant offrir un peu de leur sang pour sauver un malade, un accidenté ou un opéré.

En vous remerciant à nouveau de l'accueil que nous avons rencontré dans votre ville, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Directeur général,

Par autorisation, signé : J. GYESSE.

COLIS AUX SOLDATS EN SERVICE EN AFRIQUE DU NORD

Des colis substantiels ont été adressés en février-mars par les soins de la Municipalité aux militaires en service en Afrique du Nord, dont le nom avait été signalé aux services de la mairie. Plusieurs familles et soldats nous ont envoyé leurs vifs remerciements.

JUMELAGE DE SAINT-CLOUD AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES

Les cérémonies du jumelage de Saint-Cloud avec les villes de Bad-Godesberg (Allemagne occidentale, près de Bonn), Heiloo, près d'Amsterdam (Hollande) et Frascati, près de Rome (Italie), sont prévues à Saint-Cloud pour les 10 et 11 juin prochains. Elles revêtiront un certain éclat. Les serments de jumelage seront échangés en présence de personnalités françaises, allemandes, hollandaises et italiennes. Il est probable que les délégations de chacune des communes accompagneront leur maire.

Les 25 et 26 février derniers, les maires de Bad-Godesberg et de Heiloo sont venus à Saint-Cloud pour prendre contact avec la Municipalité. (Le maire de Frascati, retenu par des élections municipales dans son pays, s'était excusé). Les maires ont visité la ville, son parc, sa mairie, son musée, ses installations scolaires, sportives et culturelles et ont tenu une réunion à la mairie en vue de préparer les manifestations des 10 et 11 juin.

Des pourparlers sont en cours pour qu'une ville de Grande-Bretagne, voire d'Irlande, se joigne aux autres villes jumelées.

L'ORGUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLOUD

A la suite d'un vœu émis par le Conseil municipal, tendant à obtenir le classement parmi les monuments historiques de l'orgue de l'Église de Saint-Cloud, qui a été tenu par le Maître Charles Gounod, la Municipalité a réitéré une demande de classement qu'elle avait formulée en 1950 auprès des services intéressés du Ministère de l'Éducation Nationale et qui n'avait reçu aucune suite.

M. le Ministre de l'Éducation Nationale vient de faire parvenir à la Mairie la copie de la réponse faite à ce sujet par les Services de l'Architecture qui avaient été saisis de cette demande.

Nous pensons que le point de vue de l'Administration supérieure, en ce qui concerne le classement de l'orgue, intéressera nos lecteurs et c'est pourquoi nous publions ci-après *in-extenso*, la réponse du directeur général de l'Architecture au directeur général des Arts et des Lettres du Ministère de l'Éducation Nationale :

Palais-Royal, le 13 février 1956.

3, rue de Valois, Paris (1^{er}).

*Le Directeur Général de l'Architecture
à Monsieur le Directeur Général
des Arts et des Lettres.*

Vous avez bien voulu me transmettre une demande de la Municipalité de Saint-Cloud relative au classement de l'orgue de l'église de cette ville.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a été étudiée avec attention.

Le fait que Charles Gounod ait joué sur cet instrument de 1877 à 1892 lui confère en effet un caractère historique qui aurait pu déterminer son classement parmi les Monuments Historiques.

Toutefois, l'orgue primitif, construit en 1877 par Cavaillé Coll a été en 1926 équipé électriquement et modifié par le facteur Convers. L'orgue actuel ne peut donc plus tout à fait s'appeler « l'orgue de Gounod » et en conséquence, il ne saurait à ce titre faire l'objet d'un classement.

Je suggérerais toutefois que le passage de Gounod à cette tribune soit rappelé par une plaque commémorative.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître ma décision sur cette affaire à la Municipalité de Saint-Cloud qui vous en avait saisi directement.

Par autorisation :
l'Administrateur Civil,
R. BRICHET.

Nous regrettons vivement qu'il ne soit pas possible de classer cet orgue, lequel bien qu'il ait été modifié n'en restera pas moins l'instrument du Maître Charles Gounod. Nous ne manquerons pas de le rappeler par une plaque commémorative.

Et puisque nous parlons de l'orgue de l'Église, nous signalerons à nos lecteurs que les réparations entreprises par la Société Muller, à la suite de la décision du Conseil Municipal du 2 juin 1954, sont sur le point d'être achevées. On avait promis la remise en état pour les fêtes de Pâques, mais les travaux ont été retardés par les grands froids de février.

Espérons qu'au cours d'un prochain récital, nous entendrons avec plaisir l'orgue rénové.

CAISSE DES ÉCOLES

On sait que la Caisse des Ecoles a pour but et pour mission de faciliter la fréquentation scolaire à tous les enfants, particulièrement à ceux dont les familles disposent de ressources très réduites et qui peuvent être gênés pour habiller et chausser leurs enfants, et trouver, dans ce fait, une excuse pour ne pas envoyer les enfants à l'école.

La situation financière difficile d'une famille ne peut être un prétexte pour priver son enfant d'une instruction plus que jamais indispensable.

C'est pourquoi la Caisse des Ecoles fait appel à la générosité de tous nos lecteurs pour l'aider à remplir sa mission. Les dons sont reçus à la Mairie.

Signalons qu'une grande fête est projetée pour octobre prochain à laquelle tous les Clodoaldiens voudront prendre part; nous en reparlerons.

GARDERIE

Tous les jeudis, notre garderie municipale pour les enfants de 3 à 7 ans, réunit une soixantaine d'enfants à l'école de Montretout, sous la direction de Mlle Raymond, aidée de nos deux assistantes scolaires, Mlle Le Saunier et Mlle Vander Heyden et de Mlle Morlais.

Pendant les vacances de Pâques, la garderie a été ouverte les 26, 27, 28, 29, 30 mars et 3, 4, 5 et 6 avril dans le but de décharger un peu les mamans.

Nous rappelons que les enfants sont rassemblés aux lieux et heures ci-après et conduits à la garderie. Ils sont ramenés, en fin de journée, aux mêmes points, où les familles peuvent venir les prendre.

Quartier du Centre : au Centre Culturel, rue des Ecoles, à 13 h. 30.

Quartier des Coteaux : rue du 18-Juin (H.L.M.), à 13 h. 30.

Les enfants de Montretout se rendent directement à l'école de Montretout, rue René-Weill.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le dimanche 29 avril. — Journée Nationale à la mémoire des héros et martyrs de la Déportation.

Cérémonie à 10 h. 30, place de l'Église, dépôt de gerbes au Monument aux Morts. A 11 h. 15, dépôt de gerbes à la stèle du Souvenir Français au cimetière de Saint-Cloud.

Le dimanche 6 mai. — Sortie à Charbonnière (voir article d'autre part).

Le 8 mai. — Fête anniversaire de la Victoire, dépôt de gerbes. Vente de l'insigne « le bleuet » sur la voie publique.

Le 13 mai, à l'occasion de l'inauguration du stade du quai Carnot, fête de gymnastique organisée par la Municipalité avec le concours d'athlètes réputés des grands clubs parisiens et la participation de la Société municipale « La Clodo », qui exécutera des mouvements d'ensemble et du travail aux agrès.

27 mai. — Fêtes des Mères. Cérémonies habituelles.

FÊTE DE MAI DANS LE BAS-PARC DE SAINT-CLOUD

C'est du 5 au 27 mai 1956 que se déroulera cette année, dans le bas-parc de Saint-Cloud, la traditionnelle Fête de Mai qui connaît toujours beaucoup de succès. Les attractions foraines de toutes sortes y sont nombreuses et l'on peut tout en se divertissant, passer d'agréables moments sous les ombrages du magnifique parc.

INFORMATIONS DIVERSES

Les accidents de circulation

Dans le *Bulletin Officiel du Département*, M. le Préfet de Seine-et-Oise donne aux Maires de Seine-et-Oise des indications sur la progression des accidents de la route. Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant connaissance de la statistique des accidents de

circulation survenus au cours de l'année 1955 sur l'ensemble du territoire départemental.

351 personnes ont, durant cette période, trouvé la mort sur les routes du département, 1 481 ont été blessées gravement, 7 067 autres l'ont été plus ou moins sérieusement.

M. le Préfet signale qu'il y a une progression inquiétante du nombre des accidents et il a précisé dans le tableau ci-après ce qu'elle a été depuis 1950.

ANNÉES	CONSTATS D'ACCIDENTS	TUÉS	BLESSÉS GRAVES	BLESSÉS SÉRIEUX OU LÉGERS	IVRESSE	DÉLITS DE FUITE
1950	2 577	159	652	2 258	63	142
1951	3 391	218	778	3 381	89	156
1952	4 539	240	948	4 180	103	176
1953	5 180	271	1 271	4 796	119	206
1954	6 266	329	1 153	6 081	128	227
1955	7 258	351	1 481	7 067	141	282

Les chiffres ci-dessus montrent combien la circulation est dangereuse. Or, elle ne l'est (l'expérience de la Commission départementale de retrait des permis de conduire en apporte la preuve), qu'en raison de la somme considérable des imprudences manifestes, quotidiennement constatées, imprudences toujours génératrices des accidents, souvent très graves que nous déplorons et à l'origine desquelles se place l'inconscience de trop de conducteurs.

M. le Préfet lance un nouvel et très pressant appel à la prudence des usagers de la route, quels qu'ils soient. Il signale sa volonté formelle de mettre un terme aux imprudences trop coûteuses en vies humaines

qui ont été constatées. Il ajoute qu'il a donné toutes instructions utiles aux services de police et de gendarmerie pour que leur action pourtant vigilante soit encore renforcée. Toute infraction grave aux règles normales de la circulation sera relevée par procès-verbal et les conducteurs responsables seront chaque fois qu'il en sera besoin, déferés devant la Commission départementale de retrait des permis de conduire.

En 1955, 2 214 avertissements ont été donnés et il y a eu 1 720 suspensions de permis de conduire pour des périodes variant de 15 jours à 4 ans, 48 annulations pures et simples de permis.

LE PRIX AUREL A MARY CRESSAC

Mme Mary Cressac, professeur d'allemand au Lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, vient d'obtenir le prix Aurel de la Société des Gens de Lettres, pour son recueil de poèmes vénitiens *Le Lion Ailé*. Nos félicitations.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Composition, appel et obligation d'activité

1^{er} et 2^e contingent 1956

I. Le premier contingent incorporé en 1956 au terme du décret du 9 novembre 1955, ne devait comprendre que les jeunes gens nés jusqu'au 30 novembre 1955. Un décret du 4 avril 1956 étend ce contingent :

— Aux jeunes gens nés jusqu'au 15 avril 1936, cette date incluse.

— Aux omis et naturalisés recensés avec la classe 1956.

— Aux ajournés des classes antérieures reconnus aptes au service militaire par le conseil de révision de la classe 1956.

Date d'appel :

Les conscrits faisant partie de ce contingent seront incorporés au plus tard en juillet prochain.

II. Deuxième contingent 1956

1^o Composition :

Le deuxième contingent incorporé en 1956 comprendra :

— Les jeunes gens nés du 16 janvier au 30 novembre 1936 qui ont été reconnus aptes au service militaire.

— Les sursitaires de cette fraction de classe ou des classes antérieures qui renonceront à leur sursis ou dont le sursis sera arrivé ou arrivera à expiration avant le 15 décembre 1956.

Date d'appel :

Le deuxième contingent 1956 sera appelé sous les drapeaux :

— Pour l'armée de terre et l'armée de mer en trois fractions à partir du 1^{er} septembre 1956, du 1^{er} octobre 1956 et du 1^{er} janvier 1957.

— Pour l'armée de l'air, en deux fractions à partir du 1^{er} août 1956 et du 1^{er} novembre 1956.

III. Dispenses et réductions de service

Seuls pourront bénéficier des réductions et des dispenses de service les jeunes gens visés par les articles 4, 5, 6 et 7 du décret.

L'attention des intéressés est appelée sur le fait qu'ils sont tenus de solliciter eux-mêmes leur dispense ou réduction de service. Ils adresseront le plus rapidement possible une demande à cet effet, *directement au Commandant du Bureau de Recrutement* dont ils relèvent en y joignant les pièces justificatives requises.

RECENSEMENT - CLASSE 1958

L'attention des jeunes gens nés en 1938 est attirée sur l'arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 9 avril 1956, prescrivant le recensement de la classe 1958.

Les intéressés (ou leur représentant légal), sont donc invités à se faire inscrire à la Mairie (3^e bureau), dans les délais impartis.

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 16 avril 1956 et jusqu'au 31 juillet 1956 inclus, devront se présenter à la mairie de leur domicile légal, munis du livret de famille de leurs parents pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la classe 1958 :

- a) Les jeunes gens, Français de naissance, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938 inclus;
- b) Les Français musulmans originaires d'Algérie (département et territoires du Sud), nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938;
- c) Les jeunes gens nés en France de parents étrangers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938, devenus Français par déclaration souscrite devant le Juge de Paix jusqu'au 31 juillet 1956;
- d) Les jeunes gens nés en France de parents étrangers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938 qui, depuis l'âge de 16 ans ont résidé en France d'une façon ininterrompue et qui demandent à participer au recrutement de l'armée avec leur classe d'âge;
- e) Les jeunes gens sans nationalité résidant en France et nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938;
- f) Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1938 et les hommes de moins de 48 ans révolus, devenus Français par naturalisation ou réintégration entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1956;
- g) Les omis des classes antérieures.

ARTICLE 2. — Les parents et tuteurs des jeunes gens absents de leur domicile, engagés volontaires ou inscrits maritimes devront se rendre à la mairie de leur domicile pour y faire recenser leurs fils ou pupille.

RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CARTES GRISES

Retardataires

M. le Préfet de Seine-et-Oise, dans le *Bulletin Officiel des Maires*, n° 13, du 28 mars 1956, précise qu'un arrêté interministériel prévoyait avant le 1^{er} juillet 1955, le renouvellement des cartes grises pour les véhicules encore immatriculés dans les anciennes séries.

Il est recommandé aux administrés retardataires de procéder dans les plus brefs délais à la régularisation de leur situation.

Désormais, le renouvellement de la carte grise n'est plus effectué gratuitement, mais donne lieu au paiement de la taxe proportionnelle à la puissance.

Les dossiers devront être adressés à la Préfecture de Seine-et-Oise, Direction de la Police Générale et des Etrangers, 1^{er} Bureau et comporter les pièces suivantes :

- Demande établie sur annexe n° 1 (demande de carte grise).
- Ancienne carte grise, accompagnée éventuellement du volet C.
- Pièce d'identité.
- Mandat postal (et non mandat-carte) du montant de la taxe (1 000 francs ou 250 francs par cheval, suivant que le véhicule a moins ou plus de 10 ans).
- Une enveloppe timbrée au tarif recommandé (50 francs) pour le retour de la carte grise.

Les infractions relevées au présent arrêté, feront l'objet, de la part des services de police, de procès-verbaux de contraventions.

LE 2^e SALON INTERNATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le II^e Salon International du Bâtiment et des Travaux Publics se tiendra du 16 au 28 juin 1956 dans le bas-parc de Saint-Cloud.

La reconduction de la belle et utile manifestation de 1955 se justifiait par les résultats obtenus tant sur le plan commercial que sur celui de l'information professionnelle.

Le mot salon substitué à celui d'exposition, en souligne, pour l'avenir, la périodicité annuelle.

A deux mois et demi de l'ouverture du Salon de 1956, l'audience qui lui est réservée tant à l'étranger qu'en France, laisse augurer un vif succès dont notre cité profitera.

Pour renseignements, s'adresser au Commissariat général, 112, rue de Charenton, Paris (12^e). Téléphone: DOR. 85-45 et 99-70.

CLASSEMENT DU FRONTON PROVENANT DU PALAIS DE SAINT-CLOUD

M. Anselme Laurence, président de l'Association « Les Amis de Saint-Cloud », a reçu du Ministre de l'Education Nationale la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 janvier courant, relative à la demande de classement du fronton provenant du Palais de Saint-Cloud, qui se trouve dans la propriété de M. le comte de Saint-Léon, à Jeurre (près d'Etampes).

L'architecte en chef des Monuments historiques a été invité à établir dans les délais les plus brefs un dossier sur cet élément architectural pour que je puisse saisir la Commission supérieure des Monuments historiques dont l'avis est obligatoire en matière de classement ou d'inscription sur l'inventaire supplémentaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la décision qui sera prise après l'avis émis par cette Assemblée.

CINEMA SCOLAIRE

Les prochaines séances de cinéma, organisées par la Municipalité, qui sont gratuites et ouvertes à tous, scolaires, jeunes, anciens et adultes, auront lieu les jeudis 3 mai, 31 mai et 14 juin, à 15 heures, à la Salle Municipale des Fêtes, rue Hébert et rue des Ecoles.

Il est inutile d'en souligner l'intérêt culturel. Elles groupent d'ailleurs très régulièrement plus de 500 personnes de tout âge.

AU SUJET DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 OCTOBRE 1955

Dans le bulletin n° 60, de juillet-août-septembre 1955, nous informions nos concitoyens que MM. Salles, Devèze et Dupérier demandaient l'annulation des élections du 23 octobre 1955 dans la commune de Saint-Cloud pour propagande irrégulière.

Nous tenons à faire savoir que ces trois conseillers municipaux ont déclaré se désister purement et simplement de l'instance par eux introduite et que par décision du 10 février 1956, le Tribunal Administratif de Versailles leur en a donné acte.

LISTE DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX AFFECTÉS AUX ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE SAINT-CLOUD

M. LE GUELLEC, 11, rue des Ecoles.....	}	Ecole de garçons, Centre et Ecole privée, 8, rue E.- Verhaeren.
M. LE GUEN, 2, rue Dailly	}	Ecole de filles, Centre et Ecole maternelle, Centre.
Mme BRULEY, 17, av. de Longchamp.....	}	Ecole de filles, Coteaux; Ecole maternelle, Co- teaux; Ecole privée, 66, bd Sénard (filles) et Caisse des Ecoles publiques.
Mme SIMON.....	}	Ecole de garçons, Coteaux.
M. DUPÉRIER, 9, rue des Gâte-Ceps.....	}	Ecole de garçons, Montre- tout et Ecole maternelle de Montretout.
Mme le D ^r ROBERT...	}	Ecole de filles, Montretout.
M. DUCROS, 15, rue Preschez	}	Nouveau groupe, rue du Mont-Valérien.

LE CINEMA A LELEGARD ET AU VAL-D'OR

On sait que par les soins du service d'information du Ministère de la France d'Outre-Mer ont lieu régulièrement à Lelégard et dans la crypte de l'Eglise Notre-Dame des Aïrs aux Coteaux, des séances de cinéma, offertes aux pensionnaires de Lelégard et aux jeunes des Coteaux.

La prochaine séance de Lelégard aura lieu en principe le lundi 7 mai, à 14 h. 30 et celle des Coteaux, le jeudi 3 mai, à 15 h. 30.

LES CONFÉRENCES DU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

La conférence donnée le 14 mars par M. Geffroy, directeur de la *Vie Claire*, sur le cancer, a été appréciée malgré le froid très vif. Une centaine de personnes ont écouté les conseils de M. Geffroy qui a mis l'accent sur la nécessité d'une nourriture rationnelle pour combattre le fléau du cancer. Deux très beaux films, *Le Sang des bêtes* et *Cases*, films en couleurs sur le Cameroun, terminèrent la soirée.

« LA ROUTE DE LA JEUNESSE »

La Prévention Routière, la Régie Renault, *Toutes les Nouvelles*, ont offert fin février dernier, un très agréable spectacle à 400 jeunes de Saint-Cloud. Ce spectacle, présenté par Charles La Varenne était de choix et très attrayant. Il était aussi très utile, puisqu'il fut indiqué comment il fallait faire l'éducation des usagers de la route, des enfants particulièrement. Il fut aussi démontré qu'il est nécessaire d'être impitoyable pour les chauffards et les alcooliques, qu'on doit exiger un contrôle sévère des organes de sécurité des véhicules et qu'on doit organiser sur les routes de nombreux organismes de secours.

Beaucoup d'élèves des écoles participèrent au concours qui donnait droit au titre de « champion du code de la route ».

Voici les noms des lauréats et lauréates que nous sommes heureux de féliciter sincèrement :

Marcelle Barthe, François Bugnon, Richard Cardin, Didier Coulombel, Francis Crepon, Monique Crevoisier, Catherine Duquesnoy, Michel Gaillard, Daniel Gatine, Régis Gatineau, Marie-Odile Joulia, Gilbert Lapeyre, Dominique Leenhardt, Dominique Lehman, Jean-Marc Paillard, Michel Planson, Philippe Pitel, Thérèse Rabbe, Claude Renard, Henri Vidal.

ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

Au cours de sa dernière session, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 100 francs le prix du repas servi par la cantine d'entraide, rue des Ecoles, aux économiquement faibles qui se présenteront munis de leur carte.

Nous croyons que cette décision est de nature à donner satisfaction à un certain nombre de nos concitoyens dont les ressources sont modestes, et qui profiteront là d'un repas très confortable.

MAIN-D'ŒUVRE

Les employeurs qui désirent embaucher des jeunes gens et des jeunes filles de 14 à 17 ans sont priés de s'adresser au directeur et directrice des Ecoles du Centre *avant le 30 juin*.

GEORGES GUÉTARY A SAINT-CLOUD à la Fête de l'Aumônerie des Lycées

Beaucoup de Clodoaldiens et des habitants des communes voisines ont eu le privilège d'entendre, le 8 mars 1956, jour de la mi-carême et de la fête annuelle de l'Aumônerie des Lycées de Saint-Cloud, Georges Guétary, qui avait bien voulu prêter son concours bénévole à la manifestation organisée par l'Association des Parents d'Elèves Catholiques de nos deux excellents lycées. Georges Guétary est Clodoaldien. Il a voulu prouver qu'il aimait notre cité. Il le prouvera encore, nous en sommes persuadés et nous l'en remercions par avance. Mais les applaudissements répétés qui accueillirent Georges Guétary ne nous font pas oublier pour autant qu'on put apprécier un programme de choix qu'avaient mis au point les organisateurs de cette fête qui attira un très nombreux public et qui fut particulièrement réussie.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

Au grade de Chevalier

(Décret du 26 janvier 1956, *J. O.* du 28 janvier et décret du 24 janvier 1956, *J. O.* du 29 janvier)

UTUDJIAN Edouard, architecte urbaniste, demeurant à Saint-Cloud.

HERZOG Robert, Edmond, vice-président du Club Alpin, bien connu à Saint-Cloud.

Palmes Académiques

Officier d'Académie

(B. O. des Décorations du 26 janvier 1956)

M. RAGUIN Raymond, Victor, à Saint-Cloud, président du Cercle d'échecs « La Tour prends Garde » pour services rendus à la jeunesse.

M. BRUGNON Roger, Fernand, à Saint-Cloud, pour services rendus à l'enseignement professionnel.

Mérite Social

(B. O. des Décorations du 1^{er} février 1936)

Au grade d'Officier

M. ANDRÉ Eugène, Louis, président de la Société Mutualiste Saint-François-Xavier, demeurant rue Royale, à Saint-Cloud.

Au grade de Chevalier

M. BŒUF Pierre, Etienne, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.

M. PECRESSE Jean, Marie, rue du Calvaire, à Saint-Cloud, membre de la Commission régionale du Contentieux de la Sécurité Sociale.

M. PETIT Marcel, Alfred, avenue Clodoald, à Saint-Cloud, conseiller municipal et administrateur de la succursale de la Caisse d'Épargne de Versailles.

Tous pour services rendus aux œuvres sociales.

Médaille d'Honneur de l'Éducation Physique et des Sports

(Bulletin Officiel des Décorations du 13 mars 1956)

Médaille d'Or

M. LIZON Philippe, rue Jacoulet, à Saint-Cloud.

Médaille d'Argent

M. DURIS Louis, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud.

Mérite Agricole

(Décret du 16 janvier 1956

et arrêtés ministériels des 9 et 10 décembre 1955)

Au grade d'Officier

M. JOFFET Raoul, surveillant de travaux à la Préfecture de la Seine, boulevard de la République, à Saint-Cloud.

M. COULLOUX Maurice, chef d'équipe, jardinier au domaine de Saint-Cloud.

Au grade de Chevalier

M. CHORON Georges, jardinier au domaine de Saint-Cloud.

Santé Publique

Au grade de Chevalier

(Décret du 21 janvier 1956)

M. CONDON Louis, kinésithérapeute à l'Hôpital de Saint-Cloud, bien connu des Clodoaldiens.

Médaille d'Honneur du Travail

(Décret du 19 janvier 1956)

Médaille de Vermeil

BERTAUT René, 22 bis, Parc de Montretout (vermeil et argent).

FRANTZEN Jean, 2, rue du Nord.

FÈRE Robert, 16, rue Jacoulet.

MARQUET Emile, 33, avenue Foch.

TUFFIER Gaston, 4, avenue Bernard-Palissy.

Médaille d'Argent

BARBET Robert, 51, rue des Tennerolles.

BRUNETEAUD Marcel, 43, rue de Buzenval.

BRISSON Simone, 2, avenue des Vignes.

BROWAEYS Pierre, 9, avenue Bernard-Palissy.

DELAFONTAINE Alfred, 37, rue Pasteur.

DAVID André, 52, rue Gounod.

DESCHIZEAUX Louis, 8, rue Bory-d'Arnex.

FICHEPAIN Roger, 11, rue Royale.

FLECK Roger, 128, boulevard de la République.

FRITSCH Alice, 41, avenue Foch.

HUBERT Edmond, 5, rue du Docteur-Desfossez.

LANDRE René, 17, rue Tahère.

LEFÈVRE Roland, 72, rue de Buzenval.

MOME Marcel, 123, rue des Tennerolles.

PHEULPIN Jean, 31, boulevard Sénard.

PHILIPPON René, 19 bis, rue du Calvaire.

ROBIN Raymond, 11, avenue du Palais.

CHEYROUSE Madeleine, 58, rue Henri-Régnauld.

VIVOLAS Henri, 17, rue d'Orléans.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos très vives et très sincères félicitations.

NÉCROLOGIE

Madame FINCKER

Nous avons appris avec peine la mort de Madame Fincker, née Leroux, décédée récemment à Saint-Cloud, après une cruelle maladie.

Madame Fincker, qui était la veuve d'un ancien commissaire de police de Saint-Cloud, était employée depuis longtemps déjà à la mairie, à l'état civil. Ses obsèques ont été célébrées en l'église paroissiale au milieu d'une nombreuse assistance, où étaient largement représentés la Municipalité, le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie. Elle a été inhumée dans le caveau de famille au cimetière de Saint-Cloud.

Nous présentons à sa fille, Madame Madeleine Fincker, nos vives condoléances.

M. GEORGES HOUET

Le 12 mars, nous apprenions avec stupeur le décès subit de M. Georges Houet, président de la section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge Française.

La Ville de Saint-Cloud perd, en la personne de M. Houet, un serviteur dévoué, toujours disposé à se dépenser sans compter lorsqu'il s'agissait de venir en aide à quelque misère.

Bien souvent son dévouement était mis à l'épreuve. Nous n'avons pas perdu le souvenir du dévouement qu'il dépensa pendant plusieurs mois, avec des membres de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, pour accueillir, après la Libération, les rapatriés d'Allemagne au vélodrome d'Hiver et à la Piscine Molitor. Également, l'effort qu'il fournit en faveur des sinistrés du canton de Lessay (Manche) où furent envoyés près de 10 tonnes d'objets recueillis à Saint-Cloud.

En dehors de la section de la Croix-Rouge, dont il était le président actif depuis plusieurs années, M. Houet ne manquait jamais d'apporter son concours à l'organisation du Repas de l'Amitié. Au moment du cataclysme qui frappa récemment la Hollande, M. Houet se chargea de réunir tous les vêtements et les couvertures collectés chez les particuliers. Il en assumait, avec Mme Houet, le classement et l'envoi. Chaque année, nous faisons appel à lui à l'occasion de la « Journée Nationale des Vieillards ». Et toujours nous rencontrons sa bonne volonté souriante et son inlassable dévouement. Tout récemment encore, pour « les Journées du Sang » des 5 et 6 février dernier, nous avions fait appel à son concours qu'il nous apporta sans réserve.

Nous ne oublierons pas et nous prions Mme Houet et ses enfants de trouver ici l'expression de notre très vive sympathie et nos condoléances émues et reconnaissantes.

HOMMAGE A NOTRE COMPATRIOTE

HENRI CHRÉTIEN

mort récemment à New-York

Savant modeste et longtemps méconnu du grand public, Henri Chrétien devint célèbre lorsque le cinéma américain, grâce à un procédé qu'il avait trouvé en 1928 (l'hypergonar), lança le premier film tourné en

cinémascope. A 74 ans, cet homme de science voyait consacrée une longue carrière tout entière vouée à la recherche scientifique. Si, du jour au lendemain, son nom s'imprimait sur tous les journaux du monde, il n'en demeurerait pas moins qu'il avait dès longtemps fait de nombreuses découvertes dans le domaine de l'optique et mis au point plusieurs inventions remarquables dont certaines ne sont pas encore révélées. C'est l'ensemble de son œuvre, et non pas la seule invention qui le rendit célèbre, qui permet de dire qu'Henri Chrétien fut un très grand savant.

Parisien de naissance, il avait dû travailler jeune sans pour cela renoncer à continuer ses études; cette volonté exemplaire fut couronnée de succès par l'obtention du diplôme de l'Ecole Supérieure d'Electricité. Très vite, il s'intéressa à l'astronomie et devint directeur du service d'astro-physique de Nice. C'était en 1906; quelques années plus tard, il devait rendre d'importants services en mettant sa valeur technique au service de l'aéronautique militaire. La paix revenue, il fut, avec le duc de Grammont, l'un des fondateurs de l'Institut d'Optique de Paris où il enseigna longtemps en qualité de professeur, détaché de la Faculté des Sciences.

Il imagina les cataphotes qui, utilisés sur les panneaux de signalisation, contribuèrent et continueront à sauver beaucoup de vies humaines; il conçut, avec le savant américain Ritchey, un télescope qui porte leurs noms; il inventa un dispositif de périscope pour les chars d'assaut destiné à protéger la vie des soldats qui les conduisaient...

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention de retracer une carrière aussi féconde, mais elles permettent de situer dans l'esprit de nos concitoyens, la figure d'Henri Chrétien : homme simple ayant accompli une œuvre bienfaisante pour l'humanité. La ville de Saint-Cloud ne manquera pas de rendre un solennel hommage à celui qui vivait modestement dans sa villa, 35, rue Preschez.

Compte Rendu des Séances du Conseil Municipal des 14, 16 et 27 Mars 1956

Séance du 14 Mars 1956

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Joulia, Mme Clément, M. Charondière, Mme Lorrain, MM. Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Colin, Delahaye, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Hatry, Primel, Bottigelli, Mme Maloisel, MM. Dupérier, Le Guen.

Excusés : MM. Devèze et Comeau.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Devèze a donné pouvoir à M. Salles.

M. Comeau a donné pouvoir à M. Bottigelli.

Secrétaire de séance : M. Delahaye.

..

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'Assemblée du décès de M. Houet, président de la Croix-Rouge Française, section de Saint-Cloud. Il demande au Conseil municipal d'avoir une pensée pour le défunt, qui s'est dépensé sans compter à l'œuvre qu'il présidait et a toujours fait preuve d'un dévouement total toutes les fois que la Municipalité a fait appel à son concours et à celui de la Croix-Rouge.

..

Il est ensuite procédé à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour.

I. - PERSONNEL

- Attribution d'une veste de bleu supplémentaire au personnel technique, d'une paire de gants aux éboueurs et d'une deuxième blouse aux femmes de service; complément de la dotation en vêtements de pluie;
- Relèvement de 50 à 250 francs de la prime de sortie de nuit des ambulances;
- Octroi d'une prime de 2 500 francs pour les bénéficiaires de la Médaille d'Honneur des 25 ans de services;
- Révision du classement indiciaire de certains emplois communaux;
- Transformation d'un emploi de commis en celui de dessinateur;
- Vœu sur le plan de remise en ordre des traitements des fonctionnaires et agents communaux.

M. Bottigelli manifeste son mécontentement au sujet de ce qu'il estime être une déficience du personnel des services techniques, certains travaux d'entretien signalés depuis longtemps n'ayant pas encore été faits, notamment boulevard Jules-Peltier. Si la cause en est que les salaires alloués au personnel de la voirie sont insuffisants, il propose au Conseil municipal l'adoption du vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, constatant combien les traitements dérisoires alloués aux catégories inférieures des employés municipaux sont une entrave au recrutement de personnel qualifié et, par voie de conséquence, gênent considérablement le bon fonctionnement des services de la ville;

« Demande au Gouvernement la revalorisation des traitements de ces catégories. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Lemonnier, après avoir signalé que ce vœu revenait à une demande de relèvement général des traitements des fonctionnaires, déclare que des employés municipaux se laissent distraire de leur travail pour s'occuper de besoins particulières et personnelles. Il admet que l'on autorise certaines dérogations, mais pas que l'on ferme totalement les yeux.

M. Rollin fait remarquer qu'en dehors des heures de service, on ne peut empêcher les employés d'avoir une occupation leur permettant de compléter un salaire insuffisant.

M. le Maire reconnaît l'insuffisance des traitements qui sont imposés par l'Etat, ce qui est déprimant pour les intéressés et gêne considérablement le recrutement.

M. Lemonnier estime insuffisante la prime accordée aux bénéficiaires de la Médaille d'Honneur pour 25 ans de services; il demande si l'on ne peut leur octroyer la valeur d'un mois de traitement. D'autre part, il ne souhaite pas que le parcours des cantonniers soit changé chaque année.

M. le Maire répond que pour l'instant, il s'agit de s'en tenir à la prime de 2 500 francs et qu'en ce qui concerne le travail des cantonniers, il examinera la question.

Finalement, les questions relatives au personnel sont votées à l'unanimité.

II. - FÊTES ET SPORTS

Gratuité de la Salle des Fêtes aux Sociétés locales une fois par an

M. Salles fait remarquer que cette demande, actuellement déposée par M. Delahaye, avait déjà été faite par M. Ducros, en 1954.

..

M. Ducros ayant demandé que la priorité de l'utilisation de la Salle des Fêtes soit accordée à ceux qui organisent régulièrement des manifestations, M. Monsel réplique qu'il a toujours été et qu'il sera toujours fait ainsi.

..

M. Le Guen s'élève véhémentement contre les bruits provoqués par les exhibitions des hors-bords et voudrait que le Conseil émette un vœu pour faire cesser ces vacarmes, et qu'au besoin on verbalise contre leurs auteurs.

M. le Maire répond que les présidents des sociétés nautiques ont été contactés et qu'ils se sont engagés à inviter leurs adhérents à munir leurs hors-bords de silencieux. M. Lemonnier fait remarquer que la verbalisation est du ressort de la police.

..

La gratuité de la Salle, dans la forme prévue par la Commission des finances, est adoptée à l'unanimité, c'est-à-dire : gratuité une fois par an aux sociétés et associations de Saint-Cloud subventionnées par la ville et en ce qui concerne seulement la location; les frais de chauffage et d'éclairage restent à leur charge

III. - ŒUVRES SOCIALES

a) *Aménagement du barème de la colonie de vacances :*

M. Charondière demande s'il n'est pas possible d'accorder la gratuité complète aux enfants dont les parents ont des ressources inférieures à 20 000 francs.

M. Salles estime que les familles doivent avoir une participation minima et M. Lemonnier signale que les Caisses d'Allocations Familiales remboursent aux familles des sommes qui sont supérieures à celles qui leur sont demandées. M. Rollin fait remarquer que les Caisses d'Allocations Familiales n'accordent leurs bons de vacances qu'à la condition que la redevance à la charge des familles soit au moins égale aux allocations familiales.

M. Bottigelli exprime le désir que la ville prenne en charge le trousseau des enfants dont les parents ont des ressources inférieures à 30 000 francs.

M. le Maire précise que les trousseaux sont vérifiés par les Assistantes sociales et qu'en cas d'insuffisance, ils sont toujours complétés.

M. Rollin fait remarquer que ce ne sont pas les familles les plus nécessiteuses qui ont les trousseaux les moins bien garnis.

M. Bottigelli pense que certaines familles, qui ne peuvent pas payer le trousseau — et de ce fait ne font pas inscrire leurs enfants à la colonie de vacances — ne se feront pas connaître à la mairie. En conséquence, il serait bon de faire une publicité informant les habitants que la ville prendra en charge le trousseau des enfants des familles nécessiteuses.

M. Lemonnier estime qu'il appartient aux Assistantes sociales de signaler les cas intéressants.

M. le Maire précise que ces cas devront être étudiés par la Commission des œuvres sociales.

M. Bottigelli remarque qu'il y a 1 800 enfants inscrits dans les écoles primaires et seulement 175 qui se rendent à la colonie de vacances; il s'inquiète de savoir si les autres se rendent en villégiature en famille ou dans d'autres centres.

Mme Clément répond que, à la suite d'enquêtes personnelles, elle a pu se rendre compte qu'effectivement beaucoup d'enfants prennent leurs vacances avec leurs parents ou sont envoyés dans d'autres camps ou colonies.

M. Ducros pense qu'une enquête pourrait être faite par les institutrices et les instituteurs pour connaître le nombre d'enfants qui se rendent effectivement en vacances.

M. Bottigelli ayant formé l'avis que parfois les enfants sont mieux dans les centres de vacances qu'au sein de leur famille, M. Monsel proteste en affirmant que la famille a priorité sur ses enfants et qu'on ne peut l'obliger à se dessaisir de ceux-ci.

L'aménagement du barème de la colonie de vacances est finalement voté à l'unanimité;

b) *Subvention de 150 000 francs au Bureau d'Aide Sociale pour l'Aide aux Mères de famille (travailleuses familiales) :*

M. Dupérier précise qu'il a voté cette subvention en Commission des finances parce qu'il ne s'agit plus d'une subvention à une association mais à un établissement public, le Bureau d'Aide Sociale, et qu'il s'agit d'aide à la famille.

A la demande de M. Ducros, M. Rollin confirme que les demandes que recevra l'Association pour l'Aide aux Mères de familles seront contrôlées par le Bureau d'Aide Sociale qui versera à ladite association les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses engagées en conformité du barème fixé. Le Bureau d'Aide Sociale aura toujours la possibilité d'apporter une aide particulière à des cas spéciaux que l'Association pour l'Aide aux Mères n'aurait pu satisfaire.

La subvention de 150 000 francs est votée à l'unanimité.

c) *Subvention de 50 000 francs au Comité de Propagande et Action contre le Taudis (P.A.C.T.) :*

M. Primel intervient pour les deux motifs ci-après :

1° La meilleure forme de lutte contre le taudis est la suppression des taudis et la construction d'immeubles.

Sur ce point, M. Joulia informe l'Assemblée qu'il fera, lors d'une prochaine réunion, un exposé sur les constructions envisagées.

2° Il conviendrait que les habitants puissent trouver à la mairie tous les renseignements dont ils ont besoin. A ce moment, il devient inutile d'accorder une subvention à une initiative privée.

M. Rollin répond en disant que c'est un devoir d'encourager toutes les bonnes volontés qui se mettent au service de la collectivité.

Par ailleurs, M. Rollin insiste sur l'efficacité de l'Association P.A.C.T., dont le rôle n'est pas de construire mais d'améliorer les conditions d'habitat en servant d'intermédiaire entre les mal logés et les personnes ou les services et organismes susceptibles d'accorder les crédits nécessaires à la réfection des logements.

M. Le Guen exprime sa surprise de la naissance de ces sociétés qui deviennent un peu encombrantes. Il préconise l'organisation d'un service social à la mairie.

M. Coutureau fait remarquer que la création d'un tel service coûterait 2 à 3 millions à la ville, alors que le P.A.C.T. rend les mêmes services grâce au dévouement de personnes bénévoles.

A la demande de M. Le Guen, M. Rollin donne les noms des membres du bureau du P.A.C.T. et M. Charonnière précise que la section de Saint-Cloud est rattachée à la Fédération Nationale des P.A.C.T., dont le siège est rue des Bourdonnais, à Paris.

La subvention de 50 000 francs est finalement accordée.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : les groupes Chaveton et Salles.

Contre : les groupes communiste et socialiste.

d) *Prix des repas des « économiquement faibles » aux cantines :*

Sur observation de M. Ducros, qui avait indiqué que le prix de 120 francs était trop élevé, la Commission des œuvres sociales propose que le prix des repas à la cantine d'entr'aide soit, pour les « économiquement faibles », fixé à 100 francs.

M. Ducros demande que le *Bulletin Municipal* informe les « économiquement faibles » de ce tarif réduit.

Le prix réduit de 100 francs par repas est voté à l'unanimité.

IV. - ENSEIGNEMENT

a) *Construction d'un préau et de deux classes à l'école des garçons du Centre :*

M. Le Guen intervient sur les deux points suivants :

1° On va donner à l'école maternelle une classe en aluminium dans laquelle il n'y a pas de poste d'eau, ni d'installations sanitaires. Par ailleurs, il y a beaucoup d'aménagements à faire, comment seront-ils faits et sur quels crédits les dépenses seront-elles prélevées ?

2° Les autres classes ont besoin d'être entretenues; il faut un programme concernant les travaux d'entretien.

M. Monsel répond :

La classe en aluminium a été réclamée par la directrice de l'école maternelle; ce sont les plus grands enfants de l'école maternelle qui iront dans cette classe.

La solution n'est pas parfaite, mais c'est la seule possible actuellement.

Les améliorations nécessaires (poste d'eau, installations sanitaires) sont prévues pour octobre prochain.

Le programme d'entretien des écoles se poursuit régulièrement, mais il faut en plus créer des classes nouvelles. A ce sujet, il serait bon que le Conseil Municipal émette un vœu pour que l'Etat réalise la construction du nouveau lycée de filles et permette à la ville d'utiliser le plus rapidement possible le lycée de jeunes filles actuel, comme il a été prévu, conformément à l'accord passé avec le Ministère de l'Education nationale.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est la décision à prendre concernant l'affectation à l'école maternelle d'une classe en aluminium et la construction de deux classes et d'un préau couvert à l'école des garçons, étant entendu que la classe en aluminium sera aménagée.

M. Ducros demande si l'on ne peut prévoir les crédits pour l'utilisation du terrain qui fait suite aux écoles du Centre et sur lequel on pourrait construire une école maternelle, ainsi qu'il en avait été question.

M. le Maire indique que cette réalisation paraît impossible, en raison de l'exiguïté du terrain et celui-ci ne répond pas aux directives imposées par l'Académie.

M. Dupérier insiste sur la nécessité d'installer un poste d'eau dans la classe en aluminium et de prévoir les crédits suffisants pour une installation correcte.

M. Le Guen demande pourquoi les délégués cantonaux ne sont pas invités aux réunions relatives aux questions scolaires.

M. Lemonnier s'étonne que M. Le Guen, étant délégué cantonal, n'ait pas été désigné par le groupe socialiste pour le représenter à la Commission de l'enseignement.

M. Dupérier réplique que c'est lui qui siège à la Commission de l'enseignement et qu'étant également délégué cantonal, il peut donner son opinion.

M. le Maire signale l'absence de M. Le Guen aux Commissions dont il fait partie et déclare que rien n'empêchera la majorité de faire tout son devoir pour le bien des Clodoaldiens.

M. Ducros exprime le désir que la nomination des délégués cantonaux paraisse au *Bulletin Municipal*.

Il souhaite que la Municipalité s'intéresse au rapport qui doit être établi par les délégués cantonaux sur l'hygiène dans les écoles.

M. Salles désirerait qu'il y ait des contacts entre les représentants de la Municipalité et les délégués cantonaux, ce qui permettrait peut-être d'obtenir plus facilement des subventions.

M. le Maire répond qu'il ne s'est jamais refusé à accueillir toutes les suggestions qui peuvent lui être présentées sur quelque question que ce soit.

M. Bottigelli, remarquant qu'il n'est fait aucune allusion à l'insuffisance de préaux aux écoles de Montretout, M. Monsel annonce que les deux préaux existants vont être agrandis.

Après ces discussions, les réalisations prévues sont votées à l'unanimité.

Il est, en conséquence, décidé :

1° De construire un préau couvert et deux classes à l'école des garçons du Centre et d'affecter, après aménagement, à l'école maternelle du Centre la classe en aluminium actuellement utilisée par les garçons de l'école du Centre;

2° De répartir les fonds de la Caisse départementale scolaire pour le programme 1956 de la façon suivante :

— 6 232 500 francs pour financer, concurremment avec les fonds du budget de 1956 de la commune, le projet de construction susvisé.

— 690 000 francs pour l'acquisition de matériel scolaire.

b) *Acquisition de machines à écrire pour les cours commerciaux :*

Votée à l'unanimité. Il est en conséquence décidé d'acquérir pour les cours commerciaux de l'école du Centre, huit nouvelles machines à écrire reconstituées de la marque « Royale ».

c) *Installation du téléphone dans les écoles :*

M. Bottigelli s'étonne du peu de crédit prévu pour ces installations, la somme indiquée étant la même que celle prévue au primitif de 1955.

M. Lemonnier indique que les frais d'installation figurent au budget de l'enseignement, les frais d'utilisation se trouvant

dans un autre chapitre. Ceux-ci ne devraient pas être considérablement augmentés, les téléphones installés dans les écoles ne devant être utilisés par les directeurs et directrices que dans des cas urgents.

M. Dupérier estime qu'il est normal de prévoir les dépenses qui résulteront de l'utilisation de ces téléphones et à quel poste elles seront affectées. Or, comme rien n'est prévu au budget de 1956, il se demande si l'on n'a pas envisagé les installations téléphoniques avec la conviction qu'elles ne seraient pas réalisées en 1956.

L'installation du téléphone dans les écoles est votée à l'unanimité.

d) *Relevement des indemnités de logement au personnel enseignant :*

Voté à l'unanimité.

c) *Financement des travaux de construction du groupe scolaire de la rue Pierrier :*

Après la lecture du rapport faite par M. le Maire au sujet de cette construction et la reprise de M. Joulia à M. Bottigelli, qui demandait comment se ferait l'éviction des locataires actuels, le financement des travaux prévus est voté à l'unanimité.

Il est, en conséquence, décidé :

1° De prendre acte que l'emprunt de 102 millions précédemment voté a été limité à 100 millions de francs par la Compagnie d'Assurances « L'Union Vie » ;

2° De contracter un emprunt complémentaire de 27 millions de francs dans les mêmes conditions que l'emprunt de 100 millions.

V. - RENFORCEMENT D'UNE CANALISATION DE GAZ, BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE

Décide, à l'unanimité, d'approuver les devis présentés par Gaz de France, en vue de l'établissement d'une canalisation en fonte de 250 et 200 m/m de diamètre, en remplacement de la conduite existante en fonte de 100 m/m boulevard de la République, entre la rue du Mont-Valérien et la rue du Pierrier, en vue d'alimenter en gaz les nouveaux immeubles collectifs édifiés par les Sociétés d'Assurance. Décide, en outre, le financement de ces travaux, après participation du fond syndical.

VI. - PUBLICITÉ DANS LE « BULLETIN MUNICIPAL »

M. le Maire fait un exposé des modifications que la Municipalité envisage d'apporter à la présentation du *Bulletin Municipal*, modifications qui n'en changeront pas le caractère mais permettront un rapport annuel de 200 000 francs qui viendra diminuer le coût du bulletin.

M. Salles demande que la priorité de la publicité soit accordée au commerce local.

M. le Maire donne son accord.

M. Dupérier sollicite quelques précisions concernant le chapitre « imprimés et divers » figurant au budget. Après les renseignements fournis par M. le Maire, M. Dupérier déclare qu'il ne votera pas la proposition soumise parce que le *Bulletin Municipal* ne lui donne pas satisfaction en raison de la partialité dont il fait preuve et qu'il ne veut pas que ce *Bulletin* serve à la propagande de la majorité aux frais des contribuables.

M. Rollin réplique que si la majorité voulait faire du *Bulletin Municipal* une arme de propagande, celui-ci serait rédigé de toute autre façon. En fait, il s'agit aujourd'hui de savoir si l'on veut faire une économie importante.

M. Primel considère le *Bulletin* comme le journal officiel de la commune et, par conséquent, la publicité ne doit pas être admise.

M. Salles déclare que son groupe votera contre le projet pour les raisons exposées par M. Dupérier.

Ont voté pour : le groupe Chaveton.

Ont voté contre : les groupes Salles, communiste et socialiste.

VII. - RELÈVEMENT DES PRIMES DE POLICE D'ASSURANCES ACCIDENTS AUTO

Décide, à l'unanimité, d'accepter les majorations proposées par les Compagnies d'Assurances en ce qui concerne les risques d'accidents automobiles des véhicules municipaux.

..

La séance est levée à 24 heures par M. le Maire qui, après avoir pris l'accord du Conseil, fixe la séance suivante au mercredi 16 mars, à 21 heures.

Séance du 16 mars 1956

VIII. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 1956

M. le Maire procède à la lecture du rapport relatif au budget primitif de 1956 qui s'élève à la somme de 236 266 839 francs contre 224 546 456 francs en 1955.

CHAPITRE I. - Administration générale - Personnel, assurance de Responsabilité civile

Voté à l'unanimité.

CHAPITRE II. - Administration générale - Matériel

M. Dupérier ayant demandé pourquoi les dépenses relatives aux imprimés étaient augmentées, M. le Maire répond que jusqu'ici, la mairie avait utilisé des stocks de papier récupérés

lors de la Libération. Ces stocks étant maintenant épuisés, il faut prévoir de nouvelles dépenses pour ce chapitre.

D'autre part, M. Dupérier renouvelle son hostilité aux dépenses relatives à l'impression du *Bulletin Municipal*, pour les motifs qu'il a indiqués à la précédente réunion du Conseil.

M. Bottigelli, de son côté, regrette que les dépenses d'utilisation afférentes aux installations téléphoniques des écoles n'aient pas été prévues.

Le vote concernant ce chapitre a donné les résultats suivants :

Pour : le groupe de la majorité.

Contre : les groupes communiste et socialiste.

Abstention : le groupe Salles.

Les chapitres III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI sont adoptés à l'unanimité.

CHAPITRE XII. - Voies urbaines - Entretien

M. Dupérier remarque que des travaux sont prévus dans le budget primitif, mais qu'il est également envisagé d'autres travaux d'assainissement et l'achat de terrains. Les crédits concernant ces derniers seront-ils votés après ?

M. le Maire répond par l'affirmative en indiquant que pour certains projets, la réalisation sera effectuée suivant les disponibilités.

M. Bottigelli s'étonne que l'on ait prévu le même crédit pour l'habillement alors que l'on a voté pour un supplément d'habillement pour le personnel de la voirie. M. le Maire signale qu'il y a des reliquats sur les sommes prévues en 1955 pour ces dépenses.

Le chapitre XII est voté à l'unanimité.

Les chapitres XIV, XVII, XIX sont votés à l'unanimité.

CHAPITRE XX. - Enseignement - Personnel

Sur la demande de M. Bottigelli, M. le Maire précise que l'augmentation des dépenses concernant les traitements des concierges et femmes de ménage vient du recrutement de nouveau personnel nécessaire par suite de l'augmentation du nombre de classes.

Voté à l'unanimité.

CHAPITRE XXI. - Enseignement - Matériel et frais divers

A M. Dupérier qui s'étonne que le crédit prévu pour l'entretien du mobilier scolaire est le même que celui de l'an dernier, M. Monsel répond que, comme l'an dernier, il faut prévoir du matériel neuf pour les classes nouvelles et l'acquisition de nouvelles machines à écrire.

M. Ducros estime insuffisant le crédit prévu pour les bourses d'étude.

M. Monsel indique que les demandes n'ont jamais dépassé ce chiffre et que s'il se présentait des cas particuliers, ils seraient examinés par le Conseil.

Le chapitre XXI est adopté à l'unanimité.

CHAPITRES XXII - XXIII - XXIV - XXV

Sont adoptés à l'unanimité, après les explications suivantes :

— M. Bottigelli ayant demandé si le gardien du parc des ports ne percevait pas deux traitements, M. Monsel répond par la négative.

— M. Charondière ayant envisagé la réfection du sol de la salle de gymnastique, M. le Maire déclare que cela nécessiterait le vote de centimes additionnels et M. Dupérier estime que cette question pourrait être étudiée au moment du vote du budget additionnel.

CHAPITRE XXVII. - Participation dans les dépenses d'Aide sociale

M. Lemonnier déclare qu'il s'abstiendra dans le vote de ce chapitre parce qu'il estime qu'on ne doit pas imposer à une Assemblée des dépenses dont elle n'a pas le contrôle.

M. Dupérier est d'accord avec M. Lemonnier pour le principe. Mais il signale que l'Etat doit faire face à des dépenses d'aide sociale, qui, si elles ne sont pas votées, empêcheront les bénéficiaires d'en profiter. En conséquence, on ne peut voter contre.

M. le Maire, approuvé par M. Salles, félicite Mme Lorrain et M. Devèze pour le travail qu'ils effectuent au sein de la Commission cantonale, chargée d'étudier les dossiers d'aide sociale.

M. Bottigelli déclare que le groupe communiste votera contre ce chapitre pour protester contre l'ingérence de l'Etat dans les finances locales.

Vote pour : le groupe de la majorité (sauf M. Lemonnier), le groupe Salles et le groupe socialiste.

Contre : le groupe communiste.

Abstention : M. Lemonnier pour les raisons sus-indiquées.

CHAPITRE XXVIII. - Subventions et œuvres d'utilité communale

M. Primel, au nom du groupe communiste, est contre la subvention accordée aux scouts parce que c'est le seul groupement de jeunes bénéficiant d'une subvention, alors qu'on devrait en donner à tous les mouvements.

M. Monsel informe l'Assemblée de son désir de voir se créer un Office municipal des sports et M. Charondière souhaite la création d'une Commission de jeunes à voix consultatives.

Vote pour : les groupes de la majorité, Salles et socialiste.

Le groupe communiste est pour toutes les subventions sauf pour celle accordée aux scouts.

CHAPITRE XXIX. - Bibliothèque - Beaux-arts et cérémonies
Voté à l'unanimité.

CHAPITRE XXX. - Dépenses ordinaires diverses

Le groupe communiste, par la voix de M. Primel, s'oppose à toute indemnité accordée au Maire, tant que celui-ci ne sera pas permanent.

Sur une question de M. Bottigelli, M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée au Ministre de la Reconstruction, demandant la parution de l'arrêté fixant les taux des loyers des H.L.M.

Le chapitre XXX est voté par les groupes de la majorité, Salles et socialiste.

Le groupe communiste vote contre.

Section extraordinaire

CHAPITRE XXXII

Voté à l'unanimité.

RECETTES

Tous les chapitres concernant les recettes sont votés à l'unanimité, après que le maire eut donné connaissance du point de vue de l'Administration des Contributions Directes sur l'assiette de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.

M. Bottigelli demande si l'on a pu obtenir des renseignements sur la taxe additionnelle que perçoit sur le cinéma de Saint-Cloud, le Centre cinématographique.

M. le Maire lui répond par la négative.

Le vote sur l'ensemble du budget intervient alors.

M. Dupérier demande la parole pour spécifier qu'il est contre les dépenses concernant le *Bulletin Municipal*, et que de ce fait, il serait amené à rejeter le budget. Cependant, ces dépenses étant minimales par rapport à la masse du budget, il votera pour l'ensemble.

M. Salles déclare qu'il a la même position que celle de M. Dupérier.

M. Bottigelli, au nom du groupe communiste, indique que ce budget ne le satisfait pas, car il ne prévoit aucune dépense pour le logement. En conséquence, il s'abstiendra.

Le budget, dans son ensemble, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 236 266 849 francs (201 711 325 francs à la section ordinaire et 34 555 524 francs à la section extraordinaire) est voté par 23 voix, le groupe de la majorité, le groupe de M. Salles, le groupe socialiste et 4 abstentions, celles du groupe communiste. M. Lemonnier réitère ses réserves en ce qui concerne les centimes additionnels destinés à couvrir le contingent des dépenses d'aide sociale. Il vote le budget mais tient à faire remarquer qu'il est contre le vote de ces centimes additionnels spéciaux.

Le nombre de centimes additionnels votés pour assurer l'équilibre du budget est le suivant :

- 4 458 c. 50 pour l'insuffisance de revenus destinés à des dépenses ordinaires, dont 1 234 c. 50 pour le contingent de dépenses d'aide sociale.
- 176 c. 50 pour l'insuffisance de revenus destinés aux dépenses extraordinaires.
- 3 342 c. 50 pour le service de la dette.
- 7 977 c. 50 au total.

..

Est approuvé, en même temps que le budget, le programme de travaux ordinaires figurant sur le rapport de la Commission des travaux comme devant être réglés sur le budget primitif de 1956 (5 millions aux bâtiments communaux, 7 500 000 francs aux bâtiments scolaires, 1 million pour les bouches d'incendie, 18 millions pour la voirie).

IX. - EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE DE 5 MILLIONS DE FRANCS POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (EMPRUNT PASSANT DE 11 A 16 MILLIONS)

Décide, à l'unanimité, d'approuver, en ce qui concerne l'assainissement, les nouveaux projets établis par le Directeur des Services Techniques Municipaux, s'élevant : l'un à 20 millions de francs qui doit être subventionné par l'Etat pour la finition du bassin du Val-d'Or (rue du Camp-Canadien, rue de la Porte-Jaune, rue Henri-Régnauld, rue de l'Avre, rue de Buzenval, avenue du Maréchal-Foch, rue Ferdinand-Chartier, sente des Pommiers-Rouges, rue Pasteur), l'autre à 4 800 000 francs qui doit donner lieu à une participation de 1 250 000 francs de la part d'une Société constructrice d'un immeuble collectif, rue du Mont-Valérien.

Décide, pour financer le premier projet, de contracter un emprunt de 16 millions au lieu et place de l'emprunt de 11 millions voté l'an dernier, qui est annulé, et vote les centimes additionnels nécessaires au remboursement de cet emprunt. Décide enfin, en ce qui concerne le deuxième projet, d'examiner son mode de financement, dès que l'exercice 1955 sera clos et que sera connu le montant des ressources dont on pourra disposer.

X. - EMPRUNT DE 10 MILLIONS DE FRANCS POUR AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement du cimetière communal, projet qui fait suite à l'acquisition des terrains destinés à l'agrandissement dudit cimetière. Décide, en outre, pour financer la dépense chiffrée à 10 millions de francs, de contracter un emprunt et vote les centimes additionnels nécessaires à son remboursement.

XI. - ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE TISSOT, AVENUE FOCH, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'URBANISME ET D'ÉDILITÉ

M. Primel demande la création d'un office du logement.

M. le Maire ayant répondu que la majorité a toujours été hostile à cette création, M. Dupérier réplique que cette question doit être traitée par le Conseil municipal et qu'un vote doit intervenir au sein de cette Assemblée à ce sujet.

M. le Maire assure, d'autre part, M. Bottigelli, qu'aucune construction de logement ne sera entreprise à Saint-Cloud sans que le Conseil municipal soit consulté.

Il est décidé, à l'unanimité, d'acquiescer, pour cause d'utilité publique (soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation), les terrains ou parcelles de terrains situés, d'une part, avenue Foch, d'autre part, rue Tissot, terrains formant une superficie de 3 208 m² 86, destinés à la réalisation, au rond-point Tissot, d'une opération d'urbanisme et d'édilité et à la construction de logements pour les sapeurs-pompiers communaux et pour des familles cloadoaldiennes qu'il est nécessaire de loger ou de reloger. Décide que la dépense d'acquisition de ces terrains sera réglée à l'aide d'un emprunt à voter ultérieurement.

XII. - CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ COUVERT, BOULEVARD SENARD ET PROLONGATION DU CONTRAT DU CONCESSIONNAIRE DES MARCHÉS QUI EST DISPOSÉ A ASSURER GRATUITEMENT CETTE CONSTRUCTION

M. le Maire lit son rapport concernant la construction du marché couvert, qui pourrait être réalisée par le concessionnaire actuel des marchés, à condition que le contrat soit prolongé de 18 ans, résiliable après chaque période de 3 ans. Cette réalisation ne coûterait donc rien à la ville.

Répondant à une question de M. Primel, M. le Maire indique que la ville ne peut assurer le fonctionnement des marchés car elle ne dispose pas de personnel spécialisé et qu'en outre, elle ne peut prélever d'employés sur l'effectif communal, déjà insuffisant, pour faire face à toutes les tâches qui lui incombent.

M. Bottigelli est contre ce projet parce que :

- 1° Le marché est excentré et son installation est fixe;
- 2° Il estime que le rapport tendant à prouver l'avantage de la concession sur la régie a exagéré les postes de dépenses (traitements, frais d'entretien, etc.).

M. Petit, au contraire, affirme qu'il faut maintenir le marché à son emplacement actuel, sa situation ayant toujours donné satisfaction aux habitants des Coteaux.

Il est décidé, par 23 voix contre 4, celles du groupe communiste, de conclure avec le concessionnaire des marchés de Saint-Cloud, un avenant au contrat en cours, avenant qui prolonge le contrat de 18 ans à compter du 1^{er} octobre 1955, sous réserve que le concessionnaire fasse exécuter, par les entreprises de son choix, sur un terrain mis à sa disposition par la ville, boulevard Sénard, à Saint-Cloud, la construction d'un marché couvert de 80 places maximum, qui reviendra en pleine propriété à la ville en fin de contrat. La ville se réserve, toutefois, le droit de résilier cette prolongation tous les trois ans, sous réserve du remboursement des travaux effectués par le concessionnaire. Il est décidé, en outre, de profiter de cette construction pour établir, dans la partie du boulevard Sénard comprise entre la rue Charles-Blum et la rue du Val-d'Or, une canalisation d'égout de 0,300 dont le coût ferait l'objet d'une ouverture de crédit au budget additionnel de 1956. Une participation pourrait être demandée aux riverains, qui paraissent disposer à apporter leur contribution.

XIII. - RÈGLEMENT D'UNE INDEMNITÉ D'ÉVICTION A DEUX LOCATAIRES LOGÉS DANS UN IMMEUBLE COMMUNAL DEVANT ÊTRE DÉMOLI, EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA RUE DU PIERRIER

Décide, à l'unanimité, d'accorder une indemnité dite d'éviction à deux locataires titulaires d'un bail, logés actuellement dans un immeuble communal qui doit être démoli en vue de la construction du groupe scolaire de la rue du Pierrier, indemnité qui tient compte de la différence entre le prix des loyers actuels et le prix des loyers qu'auront à payer ces deux locataires dans des appartements mis à leur disposition par la ville. Décide, en outre, d'accorder une indemnité à des occupants sans titre, qui n'ont pas leurs occupations à Saint-Cloud, qui ne disposent que d'une seule pièce et qui accepteraient de libérer purement et simplement cette pièce.

XIV. - JUMELAGE DE SAINT-CLOUD AVEC LES VILLES DE BAD-GODESBERG (ALLEMAGNE), HEILOO (HOLLANDE), FRACASTI (ITALIE) ET VOTE D'UN CREDIT POUR RECEPTION DES MAIRES DE CES COMMUNES

M. le Maire fait part des pourparlers en cours avec les villes étrangères sus-nommées, en vue d'un jumelage ainsi que le Conseil en avait accepté le principe.

M. Primel signale qu'il a pris contact avec une ville de Tchécoslovaquie et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Un jumelage avec lesdites villes étrangères est accepté et un crédit de 100 000 francs est voté pour les cérémonies et la réception des maires de ces villes à Saint-Cloud. Le crédit de 100 000 francs sera prélevé sur les fonds libres et la régularisation en sera faite au budget additionnel de 1956.

XV. - REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE

Est voté, à l'unanimité, le remboursement d'une somme de 2 000 francs à prélever sur les dépenses imprévues du budget de 1956.

XVI. - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE URBAINE DES RUES DE L'YSER ET ALBERT-1^{er}

Décide, à l'unanimité, de classer dans la voirie urbaine les rues Albert-1^{er} et de l'Yser et d'approuver les plans d'alignement. Décide aussi d'incorporer au domaine public communal différentes parcelles de terrains sises en bordure de l'avenue Bernard-Palissy et de la rue de la Verrerie, cette opération devant être portée au plan d'aménagement en cours d'étude.

XVII. - ADMISSION EN NON-VALEURS DES COTES IRRECOUVRABLES

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, pour l'admission en non-valeurs des cotes irrécouvrables présentées par le receveur-percepteur, soit 11 645 francs pour dix transports par ambulance municipale à récupérer et 52 740 francs pour cinq familles qui ont réglé leur participation à la colonie de vacances pour deux périodes, alors que les enfants n'ont accompli qu'une.

XVIII. - SUBVENTION A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

A l'unanimité, une subvention de 15 000 francs est accordée au Comité chargé de l'organisation, en 1956, de l'Exposition Internationale du Bâtiment et des Travaux Publics, qui doit avoir lieu dans le bas-parc de Saint-Cloud. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres et inscrite au budget additionnel de 1956.

XIX. - DEMANDES DE SURSIS D'INCORPORATION

Un avis favorable est donné, à l'unanimité, aux demandes de sursis d'incorporation présentées par des jeunes gens de la classe 1957.

XX. - INSTANCE FARON-CHATELAIN DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Autorise, à l'unanimité, le maire à défendre devant le Tribunal administratif de Versailles, l'instance introduite par les consorts Faron-Chatelain, tendant à obtenir l'annulation d'une décision municipale (permis de construire).

M. le Maire lève la séance à 24 heures, après avoir pris l'accord du Conseil pour que la séance suivante soit fixée au mardi 27 mars pour la présentation du procès-verbal des deux précédentes séances.

Séance du 27 mars 1956

1° Différentes modifications sont apportées au procès-verbal des séances des 14 et 16 mars 1956 et ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité;

2° M. le Maire informe l'Assemblée de l'intention de M. Oulmont, demeurant à Saint-Cloud, de faire don à la ville de ses collections.

Il est décidé qu'une Commission, composée de MM. Chaveton, Salles, Dupérier et Mme Lorrain, procédera sur place à l'examen de ces collections;

3° La question de démolition de Saint-Cloud, soumise par M. le Maire, opération qui provoquerait une dépense de l'ordre de 900 000 francs est renvoyée à la Commission compétente pour étude;

4° A l'unanimité, le Conseil émet le vœu que la plantation d'arbres sur le boulevard de la République, à Saint-Cloud (R.N. 187) (soit refaite par l'Administration des Ponts et Chaussées, qui a procédé à l'élargissement de cette route et supprimé la plantation existante);

5° Après un exposé du problème du logement à Saint-Cloud par M. Joulia, qui a donné notamment lecture d'un vœu proposé par lui, concernant différentes mesures à prendre pour faciliter certaines opérations de construction et les interventions de MM. Dupérier, Comeau, Le Guen, Monsel, Rollin et M. le Maire, il est décidé de faire examiner les questions dans le détail par la Commission compétente. Toutefois est

décidé, à l'unanimité, la construction de 50 logements rue du Docteur-Desfossez, sur un terrain communal. Les points de détail concernant cette construction seront vus par les Commissions compétentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 28 mars, à 0 h. 30.

Le Secrétaire de séance,
Daniel DELAHAYE.

**Dans les Sociétés,
Associations ou Groupements de Saint-Cloud.**

Les Amis de Saint-Cloud - Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association « Les Amis de Saint-Cloud » a eu lieu le dimanche 25 mars, sous la présidence de M. Anselme Laurence.

Après l'allocation de ce dernier, M. Michel Devèze présenta le rapport moral et M. André Marie, le rapport financier au nom de M. Roubault, empêché.

On procéda ensuite au renouvellement du bureau. M. Laurence fut confirmé à son poste de président; M. Michel Devèze étant nommé premier vice-président; M. Crevel, deuxième vice-président; M. Marie, secrétaire général; M. Maillet, secrétaire général adjoint; M. Roubault, trésorier; et le commandant Guillaume, trésorier-adjoint.

Il fut décidé de demander à M. Gilbert Grandval, ambassadeur de France, de faire partie du Comité de patronage.

La revue de l'Association paraîtra trois fois par an, et la prochaine exposition aura lieu dans la deuxième quinzaine d'octobre.

L'accent a été mis sur la nécessité pour « Les Amis de Saint-Cloud » de veiller à l'aménagement rationnel de la ville.

Signalons que MM. Blériot, Bondy, Chièze, Desnos, Girault, Hardouin, Monsel, Rollin et Vettier font partie du Conseil d'administration, le docteur Debat étant président-fondateur et M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, président d'honneur.

EXPOSITION

L'Association « Les Amis de Saint-Cloud » a décidé d'organiser au Centre Culturel et Artistique, une exposition : *Saint-Cloud vu par les Artistes*, qui aura lieu à l'automne prochain. Elle comprendra, d'une part, des tableaux des époques passées, et d'autre part, des œuvres de peintres ou graveurs contemporains, ainsi que des photographies traitant ce seul sujet : Saint-Cloud.

Les personnes qui voudraient bien prêter des œuvres en leur possession, de quelque nature qu'elles soient, sont invitées à se faire connaître en écrivant au président de l'Association, M. A. Laurence, maire-adjoint ou en prenant contact avec le secrétaire général de l'Association, M. André Marie, chef de bureau à la Mairie (Mol. 42-05).

LA SOCIÉTÉ MUNICIPALE L'U.A.S. « LA CLODO »

**Tournoi de football des 1^{er} et 2 avril 1956,
doté de la Coupe Antonat**

Le cadre et les installations modernes du Stade Municipal, quai Carnot le permettant, la section football de l'U.A.S. « La Clodo » avait tenu, cette année à donner au tournoi organisé depuis 1949, doté de la Coupe Antonat, un éclat tout particulier.

Ce tournoi réunissait les équipes premières :

— Du S.A. Valmy, champion de Paris de promotion A, saison 1954-1955.

— Du C.S.A. Garches, club de 1^{re} division, groupe C, gagnant de la Coupe Antonat en 1955.

— Du Southern-Railway de Londres, en tête du Championnat amateur de 3^e division.

— De l'U.A.S. « La Clodo », leader du Championnat de Paris, 1^{re} division, groupe C.

Le jour de Pâques, le C. S. A. Garches, battait

l'équipe anglaise par 4 buts à 2. De son côté, « La Clodo » battait le S. A. Valmy par 6 buts à 0.

Le lundi, en lever de rideau, après un match plaisant qui permit aux cadets de La Clodo d'infliger 3 buts à 0 à ceux du F.A.C. Versailles, les finales commencèrent.

Le premier match vit la victoire du S.A. Valmy sur le Southern par 3 à 0.

Avant le coup d'envoi du match final, les équipes étant alignées sur le terrain, les hymnes britannique et français retentirent, puis, chaque joueur à l'appel par le micro de son nom, fit un pas en avant pour être présenté à M. Chaveton, maire et à M. Antonat par M. Roussel, président de la section de foot-ball de La Clodo.

Puis l'arbitre délégué par la L.P.F. donna le coup de sifflet de la finale du tournoi... et ce fut, réellement, une grande finale.

Les deux équipes firent une superbe démonstration de foot-ball rapide, aux passes précises, dont l'allure ne se ralentit pas un seul instant.

Le public fut littéralement emballé et « La Clodo », en enlevant la Coupe par le score de 1 à 0, recueillit les fruits de la supériorité de son jeu sur un onze de Garches de très belle tenue.

Indépendamment d'une organisation parfaite, la section de foot-ball doit être félicitée du gros travail qu'elle a dû fournir pour mettre sur pied cette fête sportive qui a satisfait, tout ensemble, les spectateurs et les équipes engagées.

Au cours des deux journées a été notée la présence de nombreux de nos édiles, parmi lesquels M. F. Chaveton, maire; MM. Monsel, Laurence, Joulia, maires-adjoints; Mme Lorrain, MM. Hatry, Charonnière, Delahaye, conseillers municipaux, etc...

Le samedi, les Anglais, arrivés de la veille, avaient été promenés, le matin dans Versailles, l'après-midi dans Paris; le soir, un banquet de plus de 70 couverts, permettait à la section de fêter et remercier ses invités.

Après la finale, au cours du vin d'honneur, après les allocutions de circonstance de M. le Maire, de M. Antonat, fondateur du tournoi; de M. Roussel et de M. Stevens, honoraire-secrétaire du Southern-Railway, la coupe fut remise à M. Inglin, capitaine de La Clodo. Des breloques furent offertes aux deux équipes finalistes et M. Chaveton offrit aux Anglais un superbe fanion aux couleurs de la Ville de Saint-Cloud.

La section de football

Cette section manifeste, cette année, une vitalité digne d'éloge; son effectif qui atteint le total impressionnant de 149 membres, permettra d'aligner, en sus des six équipes engagées dans les épreuves officielles, d'autres « onze », quand un second terrain pourra être régulièrement utilisé.

Cette vitalité se caractérise par l'apport, de plus en plus nombreux, des jeunes Clodoaldiens, grâce à quoi « La Clodo » peut présenter — fait unique en 1^{re} division — un effectif composé de plus de 90 % de joueurs résidant à Saint-Cloud, justification probante des efforts et du soutien de la Municipalité.

Bien que le travail en profondeur nécessite par de tels résultats ne s'appuie que depuis peu sur des installations sportives modèles, les formations de jeunes commencent à s'imposer, c'est ainsi que l'équipe juniors, formée cette saison, est leader du Critérium, qu'elle terminera avec 7 points d'avances sur le second; nous verrons évoluer cette équipe le 13 mai sur le Stade Municipal du quai Carnot, lors de la manifestation omni-sports organisée par la Municipalité.

Pour ce qui est de l'équipe 1^{re} qui vient de remporter la Coupe Antonat, elle est en tête du Championnat de Paris, après la 17^e journée. Soulignons la valeur de cette première place en rappelant que le niveau de l'épreuve est tel que La Clodo, 3^e au bout de 11 matches, partageait au 12^e match la seconde place avec le C.O.B.; qu'après le 13^e match, Trappes les rejoignait à cette seconde place; au soir de la 14^e rencontre, la 1^{re} place était tenue par La Clodo, Meudon, Sèvres et Trappes. A la 15^e rencontre, Meudon rétrogradait; en battant Trappes, La Clodo se maintenait en tête, au soir du 16^e match, avec Sèvres.

Enfin, le 8 avril, prenant le meilleur sur le C.O. Sèvres, La Clodo se trouvait seule en tête du Championnat de Paris, groupe C.

Les vœux et les encouragements du public de Saint-Cloud soutiendront nos représentants durant les cinq dernières rencontres.

La place nous manque pour parler des autres équipes, lesquelles, dans les épreuves de Cadets, Minimes, 2^e R., représentent dignement les couleurs de Saint-Cloud; citons cependant la 1^{re} R. qui, dans le Tournoi de Pâques, organisé à Torcy, a rapporté un superbe bronze, après avoir battu les équipes premières de Tournon (4-3) et Ferrières (3-0).

BAL DE LA SOCIÉTÉ MUNICIPALE « L'U. A. S. LA CLODO »

Le samedi 28 avril 1956, de 21 h. 30 à l'aube, la Société « La Clodo » donnera à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert, son bal annuel, avec le concours de l'orchestre réputé « Raymond Boisserie », vedette des disques Pathé et de la Radio-Télévision Française.

AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-CLOUD

Le samedi 2 juin, à 20 h. 45, la Compagnie R. Ducros (groupe théâtral de l'Amicale), donnera une grande représentation de la pièce en 3 actes de Birabeau : *La Fleur d'Oranger*, au profit de ses œuvres sociales. La Compagnie est déjà retenue pour jouer cette comédie au profit de la Caisse des Ecoles, à Bougival.

— Le 11 mars, le bal costumé offert par l'Amicale aux enfants des écoles a remporté un très grand succès comme chaque année, concours de costumes avec de nombreux prix, distribution d'un goûter, rondes, farandoles, jeux, ce fut de la joie et de la gaieté pour plus de 300 enfants qui attendaient cette réjouissance avec impatience.

CENTRE CULTUREL DE SAINT-CLOUD Ping-pong

Pendant le mois de février dernier s'est déroulé au Centre Culturel municipal, rue des Ecoles, un tournoi de ping-pong.

Les finales ont été disputées le dimanche 4 mars.

La finale du simple a été remportée par M. Vincenti qui a battu M. Klotchkoff par 3 sets à 1.

En double, l'équipe Caridroit-de Félice a remporté la victoire sur l'équipe Bais-Vincenti par 3 sets à 2.

A l'issue de ces matches, les coupes offertes par la Ville de Saint-Cloud ont été remises aux vainqueurs, au cours d'un vin d'honneur réunissant les concurrents.

Nos vives félicitations aux organisateurs et lauréats de cette manifestation sportive.

CERCLE D'ÉCHECS DE SAINT-CLOUD « La Tour Prends Garde »

Le vendredi 9 mars, les joueurs et dirigeants du cercle d'échecs se réunissaient au Centre Culturel, sous la présidence d'honneur de M. Chaveton, maire de Saint-Cloud.

M. Mauge, secrétaire de la société, remercia M. le Maire, Mlle Monique Tyghem, ancienne reine des échecs, et les joueurs, qui, par leur présence témoignent leur sympathie au cercle et à ses animateurs.

Après la lecture par M. Bellut, capitaine d'équipe, de l'élo-

quent palmarès du cercle. M. le Maire remit à M. Raguin, président, les palmes académiques (Officier d'Académie) et lui adressa, tant en son nom qu'en celui de la Municipalité, ses plus vives félicitations. Il félicita aussi M. Hamon, champion du cercle; MM. Bellut et Debiard, ex-champions de France, ainsi que tous les joueurs et en particulier le jeune Mauge, nouvel espoir.

Il exprima enfin le souhait de voir pendant 20 ans encore le cercle aussi vivant.

Cette soirée se termina, après un vin d'honneur, par des parties qui furent, comme d'habitude, très acharnées.

GROUPE AÉRIEN « COLONEL THENAULT » Aéro-Club de Saint-Cloud

Siège : 40, avenue du Maréchal-Foch, Saint-Cloud

Comme on le sait, la Ville de Saint-Cloud patronne un Aéro-Club qui porte son nom, en dehors de celui de « Groupe Aérien Colonel Thénault » et qui compte parmi les plus actifs des clubs de la métropole et de l'Union Française. Son président d'honneur, depuis la fondation, en novembre 1945, est M. F. Chaveton, maire de Saint-Cloud. L'activité de cet Aéro-Club s'accroît de jour en jour et son parc est riche actuellement de quatre avions : trois Jodel 112 et un Aéroca. On espère y adjoindre prochainement une nouvelle unité; le club dispose de nombreux moniteurs chevronnés qui se tiennent à la disposition des élèves et si le besoin s'en fait sentir, à celle des pilotes brevetés.

Le Conseil d'administration, pour l'exercice 1956, est composé comme suit :

Président : M. Jean Holub; vice-présidents : M. J. R. Oble, M. J. Géant-Houel; secrétaire général : M. J. Trode; trésorier : M. Ph. Chappey.

Assesseur vol moteur : M. Henri Dietrich; assesseur vol à voile : M. G. Senel; assesseur vols en semaine : Mme Levavasseur; assesseurs de propagande : M. Levis, M. Sully; assesseur technique : M. F. Pré.

CHEZ LES « VIEUX TRAVAILLEURS »

Les « Vieux Travailleurs » Clodoaldiens ont tenu le 24 janvier dernier leur Assemblée générale.

M. Chavegrand, président sortant, rendit compte de l'activité du bureau et en particulier des démarches faites en faveur des Vieux Travailleurs et des économiquement faibles auprès des candidats à la députation.

M. Ducros, trésorier sortant, présenta le bilan financier. Il souligna l'accroissement des recettes, la diminution des frais de gestion et l'augmentation des secours distribués.

Les deux exposés furent suivis d'un goûter égayé par une petite matinée artistique, qui fournit l'occasion de reprendre en chœur des refrains de la « belle époque ».

Pour terminer, on procéda à l'élection du nouveau bureau qui est ainsi composé :

Président : M. Chavegrand; vice-président : Mme Ménard; trésorier : M. Ducros; commissaire aux comptes : M. Dumas; secrétaire : Mme Glück; secrétaire-adjoint : M. Steiner.

Autres membres : Mme Maloïsel, M. Dufour, M. Battagliola. Commission exécutive : Mmes Barbé, Coat, Ducros, Dufour, Marais, Rollet, Vervaecke, MM. Glück, Magniez.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

48 bis, rue des Tennerolles

Le Comité directeur informe ses membres que ses trois courts sont mis à leur disposition pour la saison 1956, depuis le samedi 14 avril.

Pour tous renseignements, s'adresser au Club à Mme Boulier ou sur rendez-vous pris avec A.-J. Coucke, 121, rue des Tennerolles, St-Cloud. (Tél. : Mol. 46-87).

ÉTAT CIVIL

DES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS

Mois de Janvier

NAISSANCES

Patrick, Camille Dronet. — Laurence, Armelle, Madeleine Marcy. — Marc, Bernard Dubourg. — Dominique, Fernande, Laure Goubert. — Catherine Duchesne. — Pierre, Jean Lebigre. — Alberto, Conetto, Marcel Raciti, Muriel Serrière. — Martine, Sylvie Faimali. — Alain, Michel Vallée. — Christophe, Louis Rodriguez. — Yves Morice. — Françoise Poitel. — Dominique, Marie, Martine Forces. — Patrick Tessier. — Laure, Sylvie, Odette Van Vuong dit Arnaud.

Mois de Février

Agnès, Edwige Hugon. — Claire, Aline Hugon. — Serge, Maurice Guillaume. — Catherine, Nelly, Odile Bas. — Elisabeth, Colette Blanchetête. — Michelle, Jeannine Castay. — Brigitte, Claire, Marie Rey. — Jean, Philippe Godard. — Jean, Michel, Antoine Kritzler. — Lionel, Georges, Marcel Theulle. — Philippe, Edmond Kazimierski.

Mois de Mars

Philippe, Jacques Liaigre. — Charles, Philippe, Raymond Baudoin. — Elisabeth, Mathilde, Ena, Marie Laforge. — Marie, Christine Walter. — Jacques, Eric Adolf. — Pascal Mainguet. — Alain, Rémy, Jacques Godard. — Anne, Yvonne, Marie Faivre d'Arcier. — Nadine Gamzukoff. — Isabelle, Claire, Marie, Joseph Gouin. — Odile, Bénédicte Gaucher. — Marie, Annick, Marie, Madeleine Riou. — Michel, Christian Grégoire. — Marie, Paule, Anne Cohas. — Josiane, Louise, Fernande Michon. — Thierry, Raymonde Voirin.

MARIAGES

Mois de Janvier

Paul, Auguste Daniel Verwaerde et Marie, Rose Le Corce. — Théophile, Eugène, Georges Laine et Nathalie Leredde. — Auguste, Francis, Roger Fournier et Andrée, Marie, Rosalie Equi. — Jean, Jacques, Georges Forgeot et Nicole, Jacqueline Defremont. — André, Jean Chavanne et Diana Wolfowicz. — Roland, Georges Duverne et Marcelle, Pierrette Quelo. — Ivan, Bernard, Léonce de Fontaine de Resbecq et Brigitte, Geneviève Pagniez. — André, Joseph Ladrech et Nicole, Joséphine, Alphonsine Duval. — Albert, Charles Dubacq et Micheline, Ginette, Jeanne Combe. — René, Jean Martinez et Danièle, Jeanne, Henriette Larroque. — Raymond Sourdeix et Jacqueline, Marie, Alice Berger. — André, Aristide Laval et Huguette, Raymonde Lépine.

Mois de Février

Jean, Robert Battagliola et Jacqueline, Madeleine Fouquet. — Paul, Louis Meunier et Colette Tarassoff. — Jean Mantran et Jeanne, Marguerite Courtin. — Dominique, Henri, Gustave Bergis et Geneviève, Marie, Suzanne Marçais. — André, Paul, Georges Monnier et Raymonde, Gabrielle Homont. — André Léonard et Monique, Annie, Françoise Morisset. — John, Antony Podlesnik et Adélaïde, Agnès Poirier. — Jean, Robert Chapron et Lucienne, Marthe, Emilienne Guyot.

Mois de Mars

Maurice, Robert Gouabault et Christiane, Sarah Blary. — Bernard Drouin et Geneviève, Jeanne, Marguerite Klein. — Jean, Henry, Lucien Kerner et Jacqueline, Marie, Madeleine Martin. — Italo Del Fabro et Antonia Perez-Rienda. — Marcel, Jules, Casimir Frichot et Gaëtane, Rosina Clément. — Donald D. Varley et Jacqueline, Simone, Guillemette Montauban. — Maurice, Marie, Louis Detruche et Marie, Joséphine Morel. — Pierre Lautier et Marie, Claude Pourtalé. — Charles, André Leipp et Marguerite, Simone, Juliette Reverseau.

DECES

Mois de Janvier

Marie-Thérèse-Marthe Cardodo, femme Meronneau, 58 ans. — Marie Héraud, veuve Chevalier, 86 ans. — Armand-Emile Périer, 81 ans. — Marie-Léonie Guerlet, femme Périer, 80 ans. — Rosalie-Emile-Eléonore Guerton, femme Polignac, 60 ans. — Henri-Joseph Brasselet, 70 ans. — Appoline Goldstein, veuve Vetter, 95 ans. — Laurence-Honorine Guidet, veuve Lebegue, 81 ans. — Gilberte Henouil, 42 ans. — René-Gustave Leblanc, 62 ans. — Léonie-Marguerite Monsacre, femme Guéret, 65 ans. — Marius-Etienne Foignot, 81 ans. — Eugène-Albert Jacquet, 79 ans. — Georges-Henri Gerwig, 75 ans. — Félix-Hippolyte Pinet, 85 ans. — Marie-Marthe Favrier, veuve Fréant, 85 ans. — Louise-Alphonsine Albran, femme Verry, 72 ans. — Edouard-Célestin Lavenue, 77 ans.

Mois de Février

Auguste-Henri Beaufocher, 82 ans. — Renée-Marie Comte, femme Bauvilet, 59 ans. — Joseph-Marie Le Berre, 64 ans. — Julien-Blaise Rieffel, 79 ans. — Angéline-Agnès Grodecœur, veuve Grodecœur, 79 ans. — Marie-Maurice-Gilbert Ameil, 58 ans. — Eugène Noyer, 78 ans. — Eugène-Victor Fleury, 73 ans. — Marie Roselfed, veuve Routzmann, 68 ans. — Pauline-Marie Rouby, veuve Baratier, 71 ans. — Jean-Mathias-Joseph Bizern, 79 ans. — Edme Polignac, 65 ans. — Michel Juillard, 75 ans. — Angèle-Marie Waroquet, veuve Grembert, 78 ans. — Gaston-Léon Hainque, 67 ans. — Marcelle-Marie Doucet, femme Guillot, 55 ans. — Rosalie Berlingin, veuve Jeannin, 81 ans.

Mois de Mars

Théodore-Frédéric Hepp, 83 ans. — Suzanne-Blanche Leroux, veuve Fincker, 60 ans. — Cécile-Eugénie Reydet, veuve Leduc, 78 ans. — Georges-Edmond Houet, 61 ans. — Gabrielle-Eugénie Alix, veuve Zegut, 81 ans. — Serge Tchilinguirian, 9 ans. — Andrée Toulouse, femme Bourienne, 61 ans. — Delphine-Jeanne Bruneau, veuve Bourgeois, 87 ans. — Marie-Thérèse-Adèle Fournier, veuve Battas, 94 ans. — Françoise Lavail, veuve Oussourd, 75 ans. — Renée-Suzanne Alaniense, femme Perdrix, 51 ans.